

Année 2015

# Bilan d'activité des services de l'État dans le Val-d'Oise



**Préfecture du Val-d'Oise**

CS 20 105 – 5, avenue Bernard Hirsch – 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX

Téléphone : 01.34.20.95.95

Site internet : <http://www.val-doise.gouv.fr>





C'est avec fierté et reconnaissance envers tous les fonctionnaires placés sous mon autorité que je signe cet éditorial du bilan 2015 de l'action des services de l'État dans le Val-d'Oise. Ce document, quoique non exhaustif, rend compte d'une action publique riche et variée au service du territoire.

L'année 2015 a été marquée par des événements tragiques, en janvier puis en novembre, qui ont gravement menacé l'unité du pays. Face à cela, l'État s'est doté de moyens permettant de préserver la sécurité et l'ordre public tout en garantissant l'exercice des libertés. À la gestion de crise caractérisée par l'urgence devaient nécessairement correspondre des solutions de moyen et long termes.

La réponse à ces périls apportée d'abord par l'engagement courageux et exemplaire de nos forces de police et de gendarmerie n'est pas uniquement sécuritaire. L'État s'efforce plus que jamais à garantir la cohésion sociale : en 2015, la signature des contrats de ville et le lancement du nouveau programme de renouvellement urbain témoignent notamment de l'attention particulière portée sur nos quartiers prioritaires.

L'action gouvernementale est depuis plusieurs années marquée par une forte mobilisation en faveur de l'emploi et du développement économique. À côté des mesures directes de soutien à l'emploi (contrats aidés, aides à l'apprentissage) et au développement de nos entreprises (aides aux TPE-PME, pacte de responsabilité), l'État accompagne les principaux projets d'aménagement, qui demain verront le jour dans le Val-d'Oise et constitueront de puissants leviers d'attractivité : Europacity, la forêt de Pierrelaye, le projet de campus international au cœur de l'agglomération de Cergy-Pontoise, pour ne citer que les plus importants.

Pour de nombreux projets, de nouvelles formes de contractualisation avec les collectivités locales et autres porteurs sont expérimentées : les opérations et contrats d'intérêt national annoncés fin 2015 par le premier ministre conforteront l'État dans ses missions d'appui et de conseil, en faveur d'un développement équilibré des territoires.

L'action publique est l'objet d'importantes réformes, dont la loi NOTRe du 7 août 2015 a fixé le cadre d'intervention. Le 1er janvier 2016, le schéma départemental de coopération intercommunale est entré en vigueur : dotés de nouvelles compétences et de périmètres adaptés aux enjeux du développement économique, les nouveaux établissements publics intercommunaux du Val-d'Oise seront encore davantage les interlocuteurs privilégiés des habitants et des entreprises du département.

L'État lui-même est confronté à de nouveaux impératifs d'organisation : le "plan préfecture nouvelle génération", préparé depuis 2015, va conduire à revoir les modalités d'accueil et de services au public en matière de délivrance de titres, afin de privilégier les procédures dématérialisées et une offre de services aux usagers plus rapide.

Un objectif commun fédère l'ensemble de ces domaines d'interventions : la défense du lien social et des valeurs de la République. Je sais que ces valeurs animent au quotidien les agents de l'État dans le Val-d'Oise. Qu'ils en soient remerciés.

Bonne lecture !

Le Préfet du Val-d'Oise

Jean-Yves Latournerie

# SOMMAIRE

<b>GARANTIR LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS.....</b>	<b>4</b>
I – LUTTER CONTRE LA DÉLINQUANCE.....	4
II – GARANTIR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE.....	5
III – ORGANISER LA GESTION ET LA COMMUNICATION DE CRISE.....	7
IV – PERPÉTUER LE DEVOIR DE MÉMOIRE.....	9
<b>MODERNISER L'ÉTAT ET ASSURER LA QUALITÉ DE SERVICE AUX CITOYENS ET AUX COLLECTIVITÉS.....</b>	<b>11</b>
I – OPTIMISER LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU AU PUBLIC ET L'ACTIVITÉ DE DÉLIVRANCE DES TITRES.....	11
II – RATIONALISER ET MUTUALISER LES MOYENS.....	14
III – ASSURER DES RELATIONS ÉTROITES AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES.....	15
IV – ORGANISER LES ÉLECTIONS ET SUIVRE LES AFFAIRES JURIDIQUES.....	17
<b>FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRE DES TERRITOIRES.....</b>	<b>18</b>
I – VALORISER LES DONNÉES DU TERRITOIRE.....	18
II – ACCOMPAGNER L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES.....	20
III – PROTÉGER LE CADRE DE VIE ET LES ESPACES.....	25
IV – ASSURER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.....	29
<b>RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS.....</b>	<b>31</b>
I – ACCOMPAGNER ET FINANCER LA RÉNOVATION URBAINE ET LE LOGEMENT SOCIAL.....	31
II – LUTTER POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET CONTRE LES DISCRIMINATIONS.....	36
III- ASSURER L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE.....	41
IV – RENDRE ACCESSIBLE LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) ET CONTRÔLER LA QUALITÉ DE LA CONSTRUCTION.....	41
<b>PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, L'INNOVATION ET SOUTENIR L'EMPLOI.....</b>	<b>42</b>
I – SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....	42
II – SOUTENIR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION DES ENTREPRISES ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.....	44
III – SOUTENIR L'EMPLOI.....	45
IV – SOUTENIR L'ACTIVITÉ AGRICOLE ET FORESTIÈRE.....	49
<b>PROTÉGER LES CONSOMMATEURS ET ASSURER LA SÉCURITÉ SANITAIRE.....</b>	<b>51</b>
I – ASSURER LA VEILLE SANITAIRE.....	51
II – PROTÉGER ET INFORMER LES CONSOMMATEURS.....	52
III – ASSURER LA SÉCURITÉ SANITAIRE, ENVIRONNEMENTALE, ANIMALE ET ALIMENTAIRE.....	53

# GARANTIR LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

## I – LUTTER CONTRE LA DÉLINQUANCE

- Quelques chiffres

Les atteintes volontaires à l'intégration physique		Les atteintes aux biens	
	Evolution 2014-2015		Evolution 2014-2015
<b>Total</b>	<b>+ 2,16 %</b>	<b>Total</b>	<b>- 8,09 %</b>
* Dont menaces de violences	+ 6,92 %	Vols de véhicules	-1,60%
* Dont violences physiques non crapuleuses	+3,57 %	Cambriolages	-10,40%
* Dont violences physiques crapuleuses	-1,66 %	Vols à mains armée	-9,20%
* Dont violences sexuelles	-2,88 %	Vols à la tire	15,50%

Les escroqueries et infractions économiques et financières		Les infractions à la législation sur les stupéfiants	
	Evolution 2014-2015		Evolution 2014-2015
Falsification et usage de chèques volés	+ 9,04 %	Nombre de délits	<b>-5,82 %</b>
Falsification et usage de cartes de crédits volées	+13,29 %		

- L'état d'urgence<sup>1</sup>

L'année 2015 a malheureusement été marquée par deux séries d'attentats, commis en janvier et en novembre. En conséquence, dans la nuit du 13 au 14 novembre, le président de la République a décrété l'état d'urgence sur l'ensemble du territoire métropolitain. **Dans le Val-d'Oise, 147 perquisitions administratives ont été menées du 14 novembre 2015 au 25 mai 2016 et plusieurs individus ont été assignés à résidence.**

- La radicalisation

Depuis le 30 avril 2014, 273 individus ont été signalés dans le cadre du plan de lutte contre la radicalisation. Plusieurs mesures administratives de lutte contre la radicalisation ont été engagées : interdiction de territoire, interdiction administrative de territoire, arrêté ministériel d'expulsion, suspension des droits aux prestations sociales des personnes radicalisées ayant quitté le territoire, fermeture administrative d'établissements dits lieux de cultes « à risques ».

L'association « Sauvegarde 95 » a été mobilisée pour prendre



1 Prévu par la loi du 3 avril 1955, l'état d'urgence est une mesure exceptionnelle décidée par le Conseil des ministres, soit en cas de péril imminent résultant d'atteintes graves à l'ordre public, soit en cas de calamité publique (catastrophe naturelle exceptionnelle). Il permet de renforcer les pouvoirs des autorités civiles et de restreindre certaines libertés publiques ou individuelles pour des personnes soupçonnées d'être une menace pour la sécurité publique. Une loi du 20 novembre 2015 renforce l'état d'urgence.

progressivement en charge des majeurs radicalisés et/ou leurs familles.

Certains crédits du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) ont été déployés en direction de sept collectivités et de quatre associations, à des fins de prévention de phénomènes de radicalisation.

- Le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)

Hors vidéo-protection	Vidéo-protection
Dotation de 1 684 960 € pour 111 actions financées	13 dossiers transmis au ministère de l'intérieur pour un montant de 636 362,78 €

- Le déploiement de la vidéo-protection dans le Val-d'Oise

	2014	2015
Demandes initiales	199	166
Demande de renouvellement	145	48
Demande de modification	94	54
<b>Nombre total d'autorisations</b>	<b>438</b>	<b>268</b>

4 commissions départementales de vidéo-protection (CDVP) se sont tenues en 2015 et 2 contrôles ont été réalisés par la CDVP. 18 systèmes (16 communes et 2 EPCI) ont été autorisés à visionner la voie publique et 250 à visionner les lieux ou établissements ouverts au public. **Au 31 décembre 2015, le Val-d'Oise totalise ainsi 23 354 caméras dont 1 540 caméras autorisées en 2015.**

Dans le département 48 gares sur 69 disposent actuellement d'un équipement de vidéo-protection. 7 entreprises de transport de bus disposent de caméras de vidéo-protection (TransdevTVO, STIVO, GIROUX, LACROIX, RATP, TIMBUS, GEOBUS).

## II – GARANTIR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE



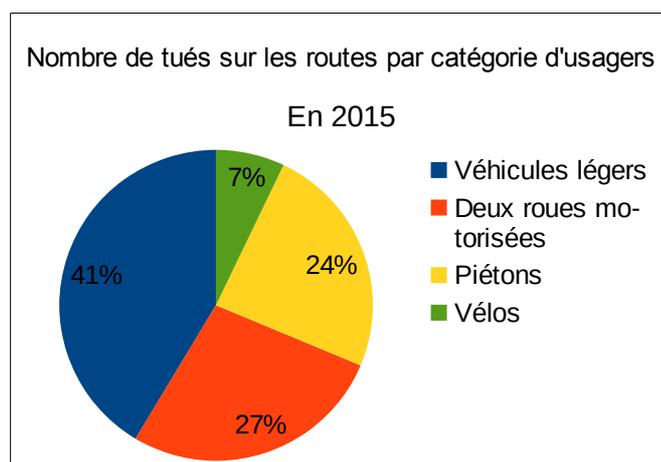
■ Le délégué interministériel Emmanuel Barbe (au centre) Yannick Blanc (à sa gauche), préfet du Val-d'Oise et Jean-Claude Frécon (à sa droite) président de l'ANATEEP.

**Visite du délégué interministériel à la sécurité routière, Emmanuel Barbe :  
le 24 septembre 2015**

- lancement de la 29<sup>ème</sup> campagne nationale d'éducation à la sécurité et à la citoyenneté dans les transports collectifs à Magny-en-Vexin ;
- table ronde sur les rodéos sauvages à la sous-préfecture de Pontoise ;
- opérations de contrôles sur l'A15.

- L'accidentologie

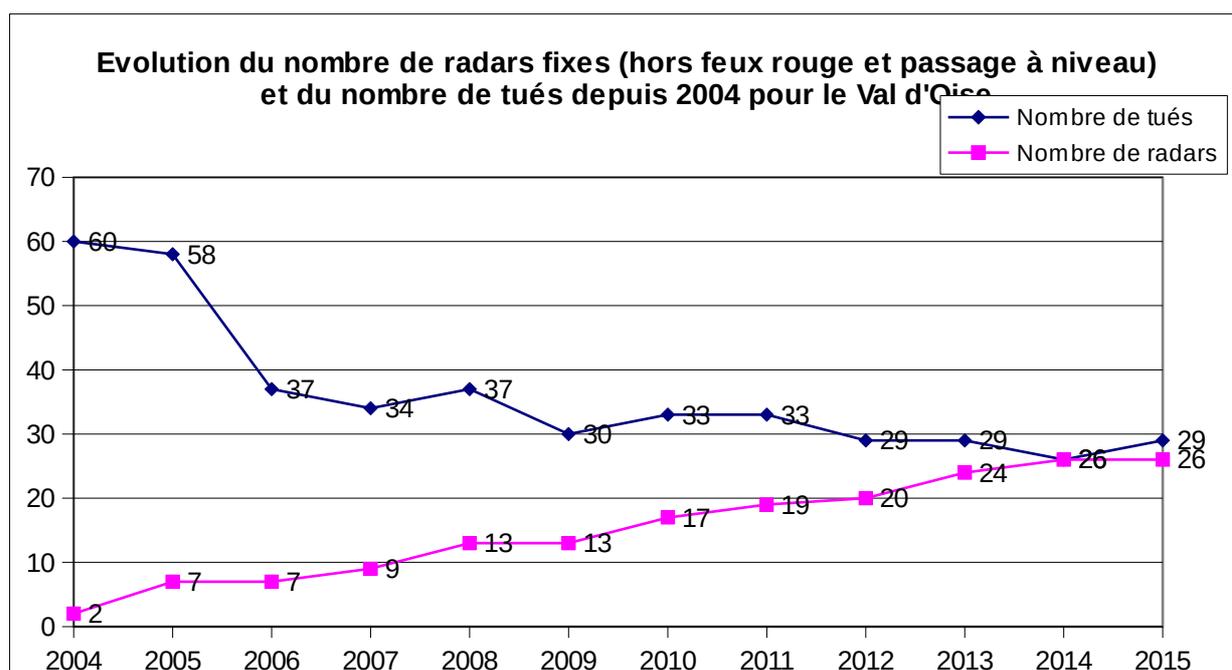
	2014	2015	Evolution 2014-2015
<b>Nombre de tués sur les routes</b>	<b>26</b>	<b>29</b>	<b>+ 11,5 %</b>
Piétons	7	7	
Vélos	1	2	+ 100 %
Deux roues motorisées	9	8	-11,1 %
Véhicules légers	9	12	+ 33,3 %



La tranche d'âge des 25-65 ans est la plus touchée : 17 décès, soit 58 % des victimes.  
1 244 accidents ont été constatés (1 266 en 2014) et 1 498 blessés recensés (1 507 en 2014).

- Les dispositifs de contrôle et de sanctions automatisés

Le département du Val-d'Oise dénombre 21 radars fixes, 4 radars discriminants<sup>2</sup>, 30 radars de feux rouges, 7 radars vitesse embarqués, 4 radars mobiles, 10 radars pédagogiques, 1 radar tronçon et 1 radar passage à niveau.



- L'examen du permis de conduire

L'année 2015 a été marquée par l'entrée en vigueur le 19 janvier 2015 du certificat d'examen du permis de conduire (CEPC) électronique. Tous les inspecteurs (IPCSR) sont dotés d'une tablette informatique.

Dans le cadre de la réforme du permis de conduire, le Val-d'Oise avait été pilote d'une expérimentation menée en 2014, qui est passée en phase de généralisation au niveau national. Le comité de pilotage territorial du service public de l'éducation routière et du permis de conduire

<sup>2</sup> Radar vitesse fixe qui permet de différencier les catégories de véhicules, et notamment les poids lourds, afin de contrôler les limitations de vitesse spécifiques

s'est réuni 2 fois pour suivre notamment l'évolution du délai entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> passage du permis B. On constate une amélioration significative : en 2014, le délai était de 138 jours contre 99 jours en 2015. Le département compte 4 centres d'examen :

- Cergy, où se trouve également le centre de passage du code ;
- Argenteuil ;
- Gonesse ;
- Beaumont-sur-Oise, centre secondaire.

**En 2015, 32 583 examens théoriques généraux (ETG, plus connu sous le nom de « code ») et 35 453 épreuves pratiques (permis, toutes catégories confondues) ont été réalisés dans le Val-d'Oise.**

Les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) ont été déchargés d'une partie des ETG par le recours à des agents de la DDT et de la préfecture. En 2016, l'ETG sera complètement externalisé auprès d'opérateurs privés.

- Le plan départemental d'action et de sécurité routière

71 086,90 € ont été accordés aux associations, collectivités territoriales et forces de sécurité

Quinzaine régionale des usagers vulnérables	Rencontres de la sécurité
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Alternative à la sanction<sup>3</sup> : 52 personnes dont 46 conducteurs de deux roues motorisées ont accepté l'alternative ;</li> <li>- Opération « Carton Rouge – Sensibilisation des piétons et des cyclistes » : 122 piétons et cyclistes contrevenants sensibilisés ;</li> <li>- Contrôles routiers aux abords de deux établissements de nuit : 641 dépistages alcoolémie ;</li> <li>- 2 représentations théâtrales de « l'histoire du code de la route racontée par une chaussure » en préfecture (210 élèves de primaire sensibilisés) ;</li> <li>- 2 crash tests pédagogiques (VL/scooter) : 700 collégiens et lycéens sensibilisés ;</li> <li>- Opération coordonnée moto maniabilité/randonnée : 80 motards sensibilisés ;</li> <li>- Sensibilisation des piétons seniors en préfecture : 23 seniors sensibilisés ;</li> <li>- Concours de dessin « dessine-moi la sécurité », en collaboration avec l'association « Cahier de Route » ;</li> <li>- Ciné-débat en collaboration avec la MACIF ;</li> <li>- Projection du film « Tout est permis ».</li> </ul>	<div style="text-align: center;">  </div> <p>Les rencontres de la sécurité se sont tenues au centre commercial de l'Oseraie à Osny. Le temps d'une journée, les forces de sécurité intérieure et de secours ont pu exposer leurs moyens d'action, leurs savoir faire, mais également démontrer la qualité de leur coordination, notamment à travers la réalisation de deux scénarisations.</p>

### III – ORGANISER LA GESTION ET LA COMMUNICATION DE CRISE

- Gestion de crise

En marge des attentats de janvier 2015 et de novembre 2015, le centre opérationnel départemental (COD) a été activé en phase d'urgence pendant toute l'année : coordination de l'ensemble des partenaires impliqués dans la mise en œuvre du plan VIGIPIRATE et de l'état

3 Contraventions transformées en leçons pédagogiques et pratiques

d'urgence (mise en sécurisation des sites sensibles : bâtiments publics, établissements scolaires, lieux de culte, centres commerciaux, établissements SEVESO, ...).



Le service interministériel de défense et de protections civiles (SIDPC) a été mobilisé par l'accueil des réfugiés, afin de coordonner les acteurs dans la phase d'urgence d'accueil en septembre 2015.

- Gestion d'évènements programmés

Le SIDPC a été associé à la préparation de la COP 21 pour le volet sécuritaire (représentation de la préfecture en PCO).



- Prévention

Le SIDPC a engagé les travaux de révision du dossier départemental sur les risques majeurs (validation prévue au 1er trimestre 2016).

219 visites d'ERP ont été effectuées et plus de 1 100 de demandes d'autorisation de travaux examinées en sous-commissions départementales sécurité incendie et accessibilité.

- Préparation à la gestion de crise

*Planification :*

**- renforcement de l'accompagnement des communes dans l'élaboration de leur plan communal de sauvegarde (PCS)<sup>4</sup> :**

Sur 121 communes soumises à PCS, 77 disposent d'un PCS et 23 communes ont entamé l'élaboration de leur PCS suite aux relances du SIDPC ;

**- révision de la disposition ORSEC transport de matière radioactive ;**  
**- lancement et conduite de l'expérimentation du contrat territorial de réponse aux risques et aux effets des menaces.**

*Exercices*

- exercices de mise en œuvre de la cellule d'information du public en mars et octobre 2015 ;
- exercice de gestion d'un épisode de fièvre aphteuse en juin 2015 ;
- exercice sûreté sur le site SMCA à Chennevières-lès-Louvres en octobre 2015.

- Coordination des acteurs de la sécurité intérieure

Les réunions du comité de suivi de la convention entre le SAMU et le SDIS ont été relancées et un séminaire a été organisé le 7 octobre 2015 en préfecture, ayant abouti à une révision partenariale de la convention.

#### **IV – PERPÉTUER LE DEVOIR DE MÉMOIRE**

L'année 2015 a été jalonnée par plusieurs événements commémoratifs, s'inscrivant notamment dans le cadre du cycle commémoratif du centenaire de la grande guerre (2014-2018) et du 70<sup>ème</sup> anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale.

6 mai 2015  
Remise des prix du concours national de la résistance et de la déportation à 123 lauréats (préfecture)

8 mai 2015  
Cérémonie de remise des insignes de chevalier de la Légion d'honneur à 7 combattants, résistants et déportés, à l'occasion du 70ème anniversaire de la victoire du 8 mai 1945 (mémorial de la résistance et de la déportation à Cergy)

4 juin 2015  
Remise des prix à 71 enfants lauréats du concours scolaire du centenaire « les petits artistes de la mémoire, la grande guerre vue par les enfants » (maison de retraite de l'office national des anciens combattants à Montmorency)

27 mai 2015  
Cérémonie d'hommage à Mme Geneviève de Gaulle Anthoiz à l'occasion de l'entrée au Panthéon de 4 personnalités emblématiques de la résistance (centre de mémoire et de recherche du mouvement international ATD Quart monde à Baillet-en-France)

<sup>4</sup> Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population en cas de survenance d'un événement majeur

13 juin 2015

Spectacle « la révolte des couleurs » par l'école des Quincelettes de Bruyères-sur-Oise avec le soutien de l'ONAC à l'occasion du 70<sup>ème</sup> anniversaire de la fin de la deuxième guerre mondiale

30 août 2015

Cérémonie d'hommage au pasteur André Néef, figure locale de la résistance, ainsi qu'à son épouse, suite au transfert de leur sépulture dans le carré militaire de centre d'Argenteuil.

**1<sup>er</sup> octobre 2015**

Cérémonie de remise de la croix du combattant et de la carte du combattant à 15 combattants des opérations extérieures (OPEX) dans le cadre de l'hommage national rendu aux combattants OPEX (mémorial de la résistance et de la déportation de Cergy)



Préfet 95 @Prefet95 · 1 oct. 2015

Remise de cartes & de croix du combattants aux opérations extérieures #opex par le SG de la préfecture, Daniel Barnier

Defense.gouv



17 octobre 2015

lecture/spectacle « fragments d'une vie de déportée » rendant hommage au parcours de Mme Haverland, déportée d'origine polonaise, suivi d'une présentation de l'exposition de l'ONAC « la déportation dans les camps nazis » et de la cérémonie d'hommage à Mme Haverland (espace G. Becaud à Margency)

Remise du 1<sup>er</sup> prix départemental du concours de fleurs du Bleuet de France organisés dans les EHPAD de l'ONAC et les EHPAD labellisés le 10 novembre 2015 (maison de retraite de l'ONAC à Montmorency)

# MODERNISER L'ÉTAT ET ASSURER LA QUALITÉ DE SERVICE AUX CITOYENS ET AUX COLLECTIVITÉS

## I – OPTIMISER LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU AU PUBLIC ET L'ACTIVITÉ DE DÉLIVRANCE DES TITRES

### 1/ L'accueil du public et la délivrance des titres

- La mission d'accueil du public

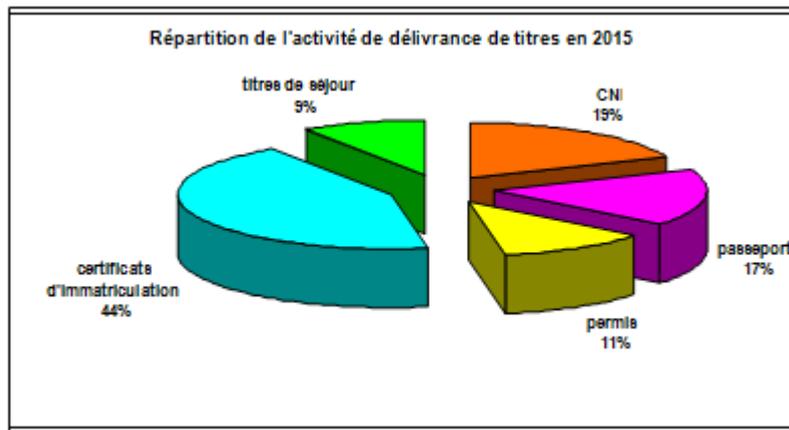
<b>L'accueil physique</b>	<b>576 338 visiteurs ont été reçus sur les trois sites du Val-d'Oise en 2015.</b>
<b>L'accueil téléphonique</b> 	<p>Le dispositif d'accueil téléphonique est commun aux trois sites.</p> <p>En 2015, le service d'accueil et de renseignements téléphoniques (SART) a répondu à 105 068 appels sur 131 116 appels reçus soit un taux d'appels perdus de 20%, en augmentation par rapport à 2014 où il s'élevait à 15 %. Le temps d'attente avant d'être pris en charge a également augmenté, passant de 5 à 7 minutes.</p> <p>La durée moyenne des appels a augmenté, ce qui emporte des conséquences sur le taux d'appels raccrochés et le temps d'attente avant la prise en charge.</p>
<b>Le site internet</b> 	<p>L'année 2015 confirme le succès croissant de l'utilisation du site internet par les usagers. Avec 872 019 connexions en 2015, la fréquentation du site a augmenté de 26 % par rapport à 2014. La mise en place du co-marquage permet aux usagers de bénéficier d'une information uniforme et fiable, complétée avec des informations locales.</p>
<b>Les réseaux sociaux</b> 	<p>La préfecture possède un compte Twitter depuis mars 2013 et compte plus de 3 000 abonnés.</p>

- La délivrance des titres



Activité	2014	2015	Evolution	Tendance
Carte d'identité	86 720	86 453	-0,3 %	=
Passeport	83 516	79 191	-5,2 %	↓
Permis de conduire	47 943	52 593	+9,7 %	↑
Immatriculation	175 296	199 868	+14 %	↑
Titre de séjour	38 733	43 473	+12 %	↑
Naturalisations	3 075	2 910	-5,4 %	↓
Asile	1 424	1 368	-3,9 %	↓
Refus de séjour et obligations de quitter le territoire français (OQTF) <sup>5</sup>	2 694	2 811	+4,3 %	↑

<sup>5</sup> L'OQTF est la principale mesure d'éloignement qui concerne les étrangers. Elle peut être prise par le préfet dans un certain nombre de cas. Elle oblige à quitter le territoire français dans un délai de 30 jours ou, dans des situations plus limitées, sans délai.



- Répartition du volume d'utilisateurs

Le nombre d'utilisateurs ayant effectué une démarche dans l'un des trois sites du Val-d'Oise augmente de 4,5 % entre 2014 et 2015. Les utilisateurs étrangers, toutes catégories confondues, représentent la part la plus importante d'utilisateurs sachant que les demandes de naturalisation et d'asile se font uniquement sur le site de Cergy.

	<b>Étrangers</b>	<b>Utilisateurs de la route</b>	<b>Etat-civil</b>	<b>Autres (renseignements, visiteurs...)</b>	<b>Total</b>
<b>Cergy</b>	135 700	132 020	10 146	12 294	292 160
<b>Argenteuil</b>	38 711	22 771		15 000	76 482
<b>Sarcelles</b>	68 347	115 349		24 000	207 696

Atteinte des objectifs

<b>Démarche</b>	<b>Objectif national</b>	<b>Résultat 2015</b>
<i>Carte d'identité</i>	10 jours	8 jours
<i>Passeport biométrique</i>	7 jours	5 jours
<i>Permis de conduire</i>	13 jours	20 jours
<i>Immatriculation au guichet</i>	45 minutes	37 minutes
<i>Immatriculation en différé</i>	7 jours	5 jours
<i>Titre de séjour : 1<sup>ère</sup> demande</i>	90 jours	157 jours
<i>Titre de séjour : renouvellement</i>	30 jours	64 jours
<i>Naturalisation</i>	150 jours	273 jours



## **2/ La démarche qualité et les actions d'amélioration**

### ● La labellisation Qualipref 2.0

Engagées depuis 2007 dans la démarche qualité, la préfecture et les sous-préfectures ont obtenu à la fin de l'année 2015 l'obtention de la labellisation Qualipref 2.0 délivrée par le groupe AFNOR. Cette nouvelle certification étend la notion d'usager et offre un panel de services numériques : information par SMS, possibilité de compléter son dossier en ligne, échanger avec l'administration par voie électronique.

Les trois sites sont engagés sur les modules « relations générales avec les usagers » et « délivrance de titres hors titres étrangers ». La préfecture est seule engagée sur le module « communication d'urgence en cas d'évènement majeur ».

Parmi les points forts relevés lors des audits, souvent partagés par les trois sites, on peut citer les points suivants :

- professionnalisme et courtoisie des agents ;
- pilotages de la formation et de la démarche qualité ;
- information disponible sur le site internet ;
- organisation de la lutte contre la fraude documentaire ;
- satisfaction des usagers sur l'organisation de l'accueil physique et téléphonique.

L'audit n'a pas relevé de non-conformité portant sur les engagements dans les sous-préfectures. En revanche, deux non-conformités mineures ont été soulignées à Cergy. La première portait sur l'insuffisant taux de formation des agents accueillant du public au sein de la direction de l'accueil du public, de l'immigration et de la citoyenneté. La seconde concernait l'absence d'actions relatives aux horaires d'ouverture, sujet sur lequel la dernière enquête avait relevé une dégradation de la satisfaction des usagers. Des actions correctrices ont immédiatement été mises en place suite à l'audit.

### ● La satisfaction de l'usager

Afin de mesurer l'efficacité des actions d'amélioration de la qualité mises en place, une enquête de satisfaction relative à l'accueil physique a lieu annuellement au sein des trois sites du Val-d'Oise.

Les taux de satisfaction pour les trois sites sont les suivants :

- Cergy : 93 %
- Argenteuil : 90 %
- Sarcelles : 94 %

Si le taux de satisfaction augmente à Cergy (+4 %) il est en revanche en baisse dans les sous-préfectures (-3% à Argenteuil et - 4 % à Sarcelles). La baisse de la satisfaction à Argenteuil est due aux travaux du hall d'accueil qui ont bouleversé l'accueil durant plusieurs mois.

Une enquête de satisfaction portant sur l'accueil téléphonique est réalisée sur le site de Cergy. Le taux de satisfaction pour l'année 2015 était de 99 %.

### ● La dynamique d'amélioration continue

Au titre de l'année 2015, les principales actions d'amélioration de la qualité sont les suivantes :

- l'extension de la sous-préfecture d'Argenteuil, offrant aux usagers un accueil plus confortable où la signalétique, l'acoustique et la sécurité ont été renforcées ;

- la poursuite des actions afin de réduire les délais d'instruction des permis de conduire et des titres de séjour ;
- la mise en place d'actions relatives à l'accueil des usagers de la préfecture : stickers directionnels, procédure de gestion de l'affluence... ;
- la mise à disposition d'un réseau wifi gratuit.



## **II – RATIONALISER ET MUTUALISER LES MOYENS**

La rationalisation du parc immobilier et la mutualisation des moyens logistiques de l'État, accompagnant la réorganisation de l'administration territoriale, se sont poursuivies en 2015.

- La stratégie immobilière de l'État dans le Val-d'Oise

La stratégie immobilière prévoit la réalisation d'un plan de cession d'immeubles et de terrains domaniaux sans utilité immédiate. Elle s'est poursuivie en 2015 par la cession de 7 sites pour un montant de 3 525 218 €, dont l'ancien IUT de Cergy St-Christophe pour 2,9 M€. Le montant des cessions est stable depuis 2013, de l'ordre de 10 M€.

Après l'installation en 2010 des directions départementales interministérielles (DDT et DDCS) au sein de la cité administrative et de la DPPP dans l'immeuble « Le Modem », les objectifs fixés par le secrétariat général du gouvernement (SGG) et France Domaine ont été atteints.

Par ailleurs, l'UT DRIEE a libéré les locaux qu'elle louait pour des locaux mis à disposition par le conseil départemental. L'office national des anciens combattants (ONAC) a emménagé dans l'ancienne sous-préfecture de Pontoise fermée en 2015, qui accueille déjà le service de l'architecte des bâtiments de France. Les services de la direction départementale du renseignement intérieur (SDRT) seront également amenés à occuper les locaux de la sous-préfecture restés vacants.

- La mutualisation des fonctions supports

Le schéma départemental des mutualisations, engagé en 2010, vise le développement de l'interministérialité afin de réduire les coûts de fonctionnement et d'adapter le format des équipes de travail.

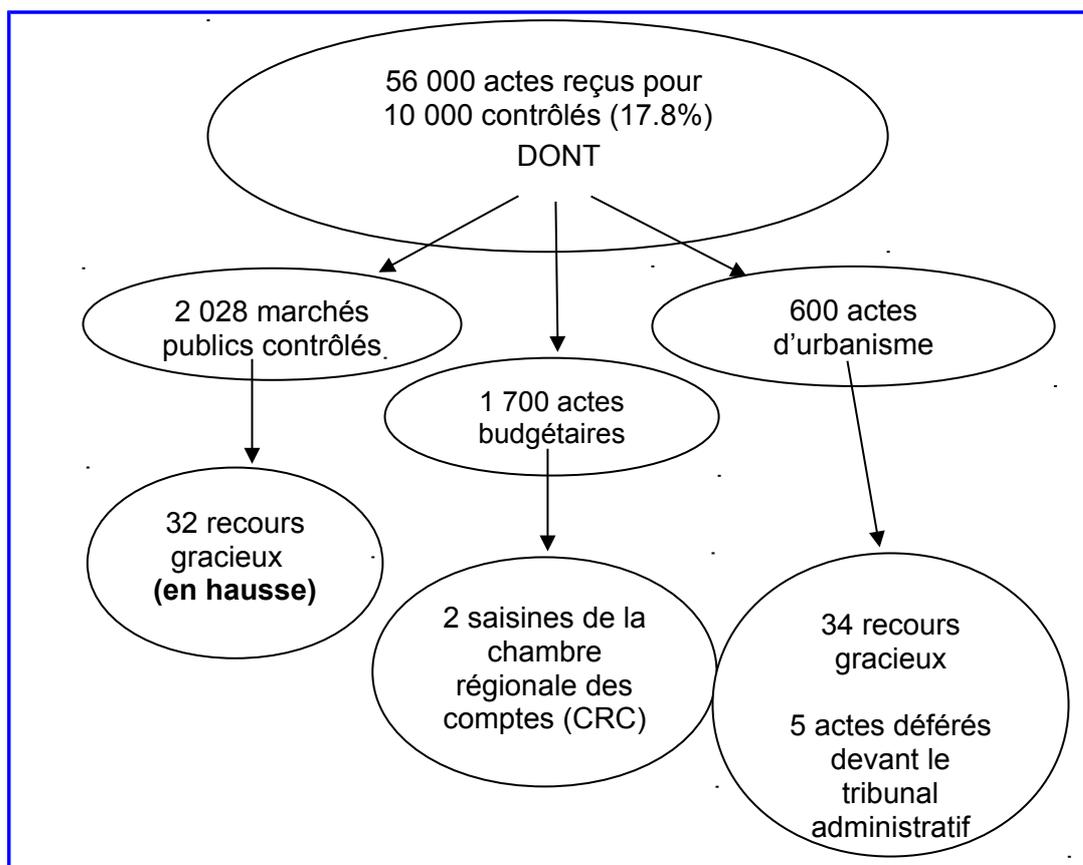
Dans ce cadre, les deux conventions signées en 2011 portant sur la maintenance des bâtiments entre la Préfecture, la DDT, la DDCS et la DDFIP et sur le traitement du courrier entre la Préfecture, la DDT et la DDCS, élargie à la DDPP en 2012, donnent toujours pleinement satisfaction.

Par ailleurs, le service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication (SID-SIC), créé le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et rattaché au secrétaire général de la Préfecture, a permis de poursuivre la mutualisation des moyens matériels et humains de la préfecture, de la DDCS et de la DDPP en terme d'informatique, de réseaux et de téléphonie.

D'autres projets de mutualisation restent à l'étude dans d'autres domaines (mutualisation du parc automobile par exemple).

### III – ASSURER DES RELATIONS ÉTROITES AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

#### 1/ contrôle de légalité et le contrôle budgétaire pour l'année 2015



La plupart des contentieux engagés concernent l'application du droit de l'urbanisme. Un contentieux a fait l'objet d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC)<sup>6</sup>, relative à la répartition des compétences avec le conseil départemental, au sujet de l'hébergement d'urgence des femmes isolées, enceintes ou mères d'enfant de moins de trois ans.

En matière de contrôle budgétaire, il convient de noter l'intense mobilisation des services de l'État pour accompagner les collectivités ayant souscrit des emprunts toxiques dans leurs démarches auprès du fonds de soutien aux emprunts à risques (38 dossiers pour 20 collectivités).

Sur le volet pénal du droit de l'urbanisme, un travail conjoint avec la direction départementale des territoires (DDT) et l'Union des maires du Val-d'Oise a permis d'élaborer et de diffuser un guide contenant des fiches de procédures à destination des maires et des présidents d'EPCI, permettant de faire face aux constructions illégales.

<sup>6</sup> La QPC permet à tout justiciable de contester la constitutionnalité d'une disposition législative à l'occasion d'un procès devant une juridiction administrative ou judiciaire, lorsqu'il estime qu'un texte porte atteinte aux droits et libertés que la Constitution garantit.

### **La dématérialisation en marche**

On dénombre au total 101 conventions signées dont 18 supplémentaires en 2015. Près de 40% des actes transmis à l'État au titre du contrôle de légalité le sont par voie dématérialisée. Les intentions de recourir à la dématérialisation progressent parmi les élus locaux du fait de la dématérialisation des relations entre les ordonnateurs et les comptables engagée par les services de la DDFIP (protocole d'échange standard - PES V2)<sup>7</sup>.

## **2/ La mise en œuvre du schéma régional de coopération intercommunale (SRCI) et les travaux préparatoires d'un nouveau schéma départemental pour 2016**

Le schéma régional de coopération intercommunale arrêté par le Préfet de région le 4 mars 2015 prévoit en Val-d'Oise 8 procédures (de fusion-extension (4), d'extension de périmètre (2) et de dissolution (2) d'établissements publics de coopération à fiscalité propre). Ces procédures ont redessiné dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016 le paysage institutionnel du Val-d'Oise aux franges de la métropole du Grand Paris, conformément aux orientations de la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), du 27 janvier 2014.



À l'Est du département, la fusion de la communauté d'agglomération Roissy-Porte-de-France (87 514 habitants) avec la communauté d'agglomération Val-de-France (168 109 habitants) et leur extension, sur le territoire de la Seine-et-Marne, à 17 communes de la communauté de communes Plaines-et-Monts de France (87 619 habitants) pour former un ensemble cohérent autour de la zone aéroportuaire d'un peu plus de 345 000 habitants adapté aux enjeux du Grand Roissy, a connu un démarrage compliqué.

La très forte opposition des élus concernés, presque exclusivement de Seine et Marne, a conduit à ce que plusieurs recours juridictionnels soient déposés (référé, annulations et QPC) devant les juridictions administratives entre mi-décembre 2015 et fin janvier 2016.

Au sud du département, les adhésions concomitantes au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de la commune d'Argenteuil à la Métropole du Grand Paris et de la commune de Bezons à une communauté d'agglomération des Yvelines, ont conduit à la « dissolution » de la communauté d'agglomération Argenteuil-Bezons par arrêté du 18 décembre 2015.

## **3/ Un volume de dotation de l'État aux collectivités locales relativement constant**

Nonobstant un contexte économique difficile et malgré les baisses affectant l'enveloppe normée de la dotation globale de fonctionnement (DGF)<sup>8</sup>, les dotations et subventions ont été versées aux collectivités locales, pour un volume de 920 M€.

## **4/ Un traitement des dossiers de FCTVA qui a nécessité un investissement supérieur**

Le traitement des principaux dossiers FCTVA a pu être réalisé dans les délais grâce au travail fourni par l'ensemble du personnel, ce qui équivaut au versement en 2015 de 110 M€ (contre 72 M€ en 2014) soit 25 % de plus que l'année précédente.



<sup>7</sup> La stratégie poursuivie par le département est donc d'orienter les collectivités locales vers une dématérialisation totale de leurs échanges avec les comptables, de façon à maximiser les gains budgétaires et la réduction des délais de paiement. **Au 31/12/2015, 82 % d'entre elles étaient en capacité d'adresser des pièces justificatives accompagnant les mandats de façon dématérialisée.**

<sup>8</sup> La **dotation globale de fonctionnement (DGF)**, créée en 1979, est la plus importante contribution financière de l'État aux collectivités.

## **IV – ORGANISER LES ÉLECTIONS ET SUIVRE LES AFFAIRES JURIDIQUES**

### **1/ Les élections départementales et régionales**



L'année 2015 a été marquée par l'organisation de deux scrutins : les élections départementales en mars et les élections régionales en décembre.

Lors de chacun de ces scrutins, ce sont près de 730 000 plis de propagande qui ont été adressés aux électeurs pour chaque tour de scrutin, et autant de bulletins de vote en direction des mairies pour alimenter les 789 bureaux de vote que compte le département du Val-d'Oise.

S'agissant des élections départementales, elles concernaient pour la première fois les cantons issus du redécoupage décidé en 2013 (21 au lieu de 39), pour lesquels 126 binômes se présentaient en respectant le principe de parité. Ce scrutin a débouché sur l'élection d'un nouveau conseil départemental réunissant 21 femmes et 21 hommes.

Pour le scrutin régional des 6 et 13 décembre 2015, le gouvernement a décidé de prolonger la période d'inscription sur les listes électorales jusqu'au 30 septembre 2015, au lieu du 31 décembre 2014. Cette prolongation a été source de difficultés importantes, tant au niveau des collectivités locales qu'au niveau des préfetures.

À l'issue de ce scrutin, le Val-d'Oise compte 18 représentants à l'assemblée régionale d'Ile-de-France.

### **2 / Une activité réglementaire en hausse**

Dans le domaine réglementaire, il convient une fois de plus de souligner la très forte augmentation en 2015 des dossiers d'autorisations de survol accordées aux drones. En 2015, 145 demandes ont été instruites contre 67 en 2014 et 13 en 2013.

Au-delà, 211 compétitions sportives sur la voie publique ont été instruites et autorisées. En matière d'expulsions locatives, les dossiers de l'arrondissement de Pontoise ont donné lieu à près de 1 500 assignations, 750 commandements de quitter les lieux, 670 réquisitions de la force publique, 430 octrois du concours de la force publique. L'Etat a indemnisé les bailleurs pour un montant de près de 600 000 €.

### **3/ Une activité contentieuse toujours soutenue marquée par quelques contentieux emblématiques**

L'activité contentieuse n'échappe pas à la judiciarisation croissante des relations entre les citoyens et l'administration. À cet égard, le contentieux relatif au droit d'accès au logement en est une bonne illustration : en une seule année, plus de 400 mémoires ont été produits devant la juridiction administrative. Les dossiers relatifs aux mesures prises dans le cadre de l'état d'urgence doivent également être mentionnés, tant par leur particularité sur le fond que par le surcroît de travail qu'ils ont demandé.

# FAVORISER UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DES TERRITOIRES

## I – VALORISER LES DONNÉES DU TERRITOIRE

### 1/ Analyser les enjeux des territoires

- Les systèmes d'informations géographiques

Le pôle géomatique<sup>9</sup> de la direction départementale des territoires (DDT) a réalisé de nombreux projets locaux mais intervient également dans le cadre de projets nationaux. Il participe en effet au comité de pilotage de plusieurs applications nationales, telles que Geo-IDE (base et catalogue) et GéoRisques. Le service s'attache d'abord à développer l'usage de l'information géographique au sein des services de l'État et de ses partenaires.



L'intérêt pour les systèmes d'informations géographiques (SIG) s'est encore accentué au cours de l'année. Les services de l'État, notamment le SIDPC de la préfecture, ont demandé de nombreuses prestations cartographiques, des analyses territoriales et des créations de bases SIG, parfois en lien avec l'actualité : 738 références cartographiques, dont 98 mises à jour, ont été traitées. Le pôle a contribué à la réalisation des plans communaux de sauvegarde (PCS), à l'alimentation d'OGERIC (outil de localisation et d'aide à la décision en cellule de crise), ainsi qu'à la production d'un recueil de cartes de « référence » couvrant les principales thématiques de la DDT.

Le pôle géomatique vise aussi à renforcer les partenariats locaux en développant le partage d'expériences. Parmi ces projets, on peut citer l'actualisation de l'atlas du logement social dans le cadre d'une démarche partenariale associant notamment les bailleurs sociaux et la publication de la carte des cours d'eaux, en partenariat avec l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA).

En 2015, le pôle a participé à la création du géoportail de l'urbanisme<sup>10</sup>, qui permettra l'accès du public aux données géographiques et aux pièces écrites constitutives des documents d'urbanisme (plans locaux d'urbanisme, plans d'occupation des sols, servitudes d'utilité publique, cartes communales, schémas de cohérence territoriale, plans de sauvegarde et de mise en valeur).

Afin de préparer le versement des documents d'urbanisme à ce portail, un cahier des charges type a été réalisé et diffusé auprès des collectivités, doublé d'une action de communication.

- Les diagnostics territoriaux

Ces documents de référence, internes aux services de l'État, permettent de construire une vision transversale et de définir les enjeux de chacun des 5 territoires du département du Val-d'Oise (cf carte ci-dessous), à partir de l'ensemble des thématiques traitées : démographie, logement, équipements, déplacements, activités économiques, agriculture, risques, environnement...

Les diagnostics pour les territoires de la Vallée de l'Oise – Pays de France, et du Vexin ont été finalisés entre 2014 et 2015.

<sup>9</sup> La géomatique est une discipline regroupant les pratiques, méthodes et technologies qui permettent de collecter, analyser et diffuser des données géographiques

<sup>10</sup> Le Géoportail de l'urbanisme a pour mission de rendre accessibles les documents d'urbanisme et les servitudes d'utilité publique à tous ses utilisateurs. Il est géré par l'IGN.

## 2/ Favoriser la production de logements

- La territorialisation de l'offre de logement (TOL) et le Grand Paris

La loi du Grand Paris du 3 juin 2010 fixe un objectif de **construction de 70 000 logements par an en Île-de-France**, géographiquement et socialement équilibrée. Avec un objectif de 6 066 logements, le Val-d'Oise est divisé en 5 grands bassins. Le bilan 2010-2014 s'appuie sur la moyenne annuelle lissée sur les 5 années des permis de construire autorisés issus de la base SITADEL<sup>11</sup>. Ce bilan est positif pour le Val-d'Oise avec 6 874 logements autorisés par an, soit un surplus de 13 % par rapport à l'objectif TOL.

Les objectifs territorialisés de production de logements notifiés aux intercommunalités sont inscrits dans les programmes locaux de l'habitat (PLH)<sup>12</sup>. En 2015, trois PLH ont été rendus exécutoires : communauté d'agglomération du Parisis, communauté d'agglomération de Roissy - porte de France et communauté d'agglomération de la vallée de Montmorency.

- L'observatoire foncier

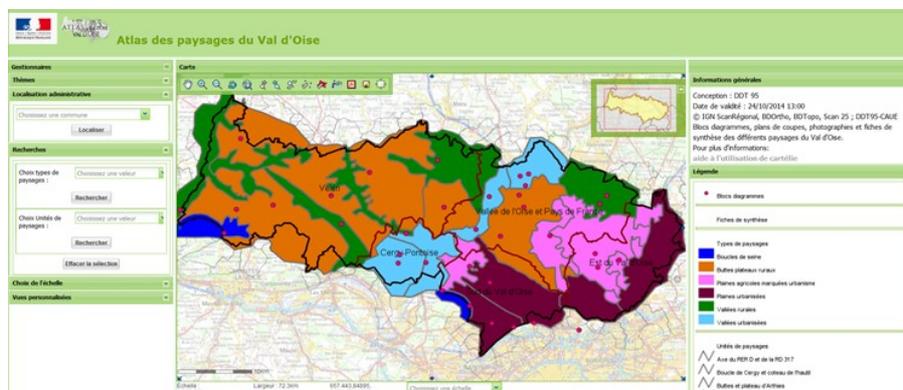
Depuis 2009, la DDT a créé, en partenariat avec l'établissement public foncier du Val-d'Oise (EPFVO), un observatoire pour asseoir la connaissance du foncier et du marché immobilier. La campagne 2014/2015 a porté sur 8 communes. Elle a permis d'analyser les capacités foncières mobilisables pour du logement à PLU/POS constant et évolutif. La nouvelle campagne lancée en 2015 porte sur 6 nouvelles communes et vise les mêmes objectifs.

- L'atlas du foncier public

En 2013, la DDT s'est attachée à définir et accompagner localement une stratégie de mobilisation foncière, en lien avec les partenaires du territoire, pour permettre de contribuer de façon significative à l'atteinte des objectifs de production de logements, principalement sociaux.

Parmi les actions réalisées, la DDT a notamment élaboré des cartes à l'échelle communale recensant l'ensemble des terrains sous maîtrise foncière de l'Etat.

**À partir de 2014, un référentiel et un atlas du foncier public ont été conçus.** Le référentiel a été mis en ligne en janvier 2015 et l'atlas du foncier public sera diffusé auprès des services au cours de l'année 2016.



11 Moyenne des logements autorisés (tout logement confondu, collectif, individuel et en résidence), en date réelle, selon une extraction des données en août 2015.

12 Le PLH est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques.

- Le programme de mobilisation du foncier public en faveur du logement

La loi du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social, instaure un système de décote applicable sur la valeur vénale des biens de l'État et de ses établissements publics. La liste régionale répertorie les biens pouvant bénéficier de la décote de droit. Fin 2015, 21 terrains sont inscrits sur la liste régionale dont 12 appartiennent à l'État et 9 à SNCF- Réseau.

En 2015, 3 dossiers de demande de décote ont été étudiés. Deux d'entre eux ont fait l'objet d'un appel d'offres (ancienne caserne de gendarmerie de Marines, ancienne gendarmerie de Louvres). La cession de ces terrains pourrait être envisagée en 2016. 3 autres communes ont sollicité les services de la DDT, en vue de connaître les conditions d'éligibilité à la décote (communes d'Eragny, de la Frette-sur-Seine et de Saint-Ouen-l'Aumône).

## II – ACCOMPAGNER L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

### 1/ Co-construire avec les collectivités les documents stratégiques relatifs aux grands projets, notamment dans le cadre du Grand Paris

- Les contrats de développement territoriaux (CDT)<sup>13</sup>

Le Val-d'Oise compte deux CDT signés :

- le **CDT Val de France**, signé le 23 décembre 2013, propose un projet de territoire principalement orienté vers le vecteur d'emploi que constitue le corridor situé entre les aéroports du Bourget et de Roissy et notamment le projet de triangle de Gonesse. Il a été modifié le 12 janvier 2015 par un avenant logement assouplissant les conditions de développement en zone C du plan d'exposition aux bruits (PEB) de Roissy ;
- le **CDT "Cœur Économique de Roissy Terres de France"**, signé le 27 février 2014, propose un projet de territoire reliant de nombreux projets d'aménagement, à cheval sur le Val-d'Oise et la Seine-Saint-Denis. Il a été modifié le 20 mars 2015 par le même avenant logement que le CDT Val-de-France. Un dernier avenant du 23 décembre 2015 a permis l'intégration des communes de Louvres et Puiseux-en-France aux collectivités signataires du CDT.



<sup>13</sup> La loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris et le décret du 24 juin 2011 ont institué la création de CDT en lien avec les investissements prévus dans des nouvelles infrastructures de transport. Il s'agit d'un nouveau cadre partenarial d'aménagement du territoire négocié et élaboré avec et par les collectivités.

- Les contrats et opérations d'intérêt national (CIN-OIN)

1<sup>ère</sup> étape de la construction du Grand Paris, les CDT sont désormais tous signés et laissent place progressivement aux **contrats et opérations d'intérêt national**<sup>14</sup>. Le Grand Paris passe ainsi du mode « projets » au mode « actions ». En effet, les CIN sont plus opérationnels : ils permettent d'élaborer une gouvernance partagée et définissent les procédures et les moyens à mobiliser.

<p><b>CIN des franges de la forêt de Pierrelaye</b></p>	<p>Pour la métropole du Grand Paris, ce territoire aujourd'hui sinistré doit contribuer demain au rayonnement de la métropole. Cela suppose un aménagement exemplaire du point de vue environnemental et permettant, par les liens économiques qu'il assure, d'accroître la viabilité du <b>projet de nouvelle forêt francilienne</b>. Cette nouvelle forêt plantée en continuité de la ceinture verte parisienne, représentera un espace récréatif utile aux populations, un espace péri-urbain, proche de voies à grande circulation, un espace opportun pour <b>développer le logement sur ces franges</b>. Ainsi le projet de CIN a pour objectif la construction de 8 000 à 9 000 logements, à horizon 2030. Le CIN proposera par ailleurs une réponse durable à la problématique de l'accueil des gens du voyage.</p>
<p><b>CIN multi-site d'Argenteuil</b></p>	<p>Le CIN vise, préalablement à d'éventuelles OIN ou opération de requalification des propriétés dégradées d'intérêt national (ORCOD-IN), à coordonner les acteurs (SNCF, établissement public foncier d'Ile-de-France, Grand Paris Aménagement...) et les projets, sur ce territoire intégré depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 à la Métropole du Grand Paris. Plusieurs zones ont été retenues, à proximité immédiate du centre urbain d'Argenteuil : le secteur des deux gares, le croissant ferré ainsi que la porte Saint-Germain.</p>
<p><b>CIN porte Nord-Est du Grand Paris</b></p>	<p>Afin de coordonner les projets d'aménagement et de transport à l'échelle du grand Roissy, il a été proposé de signer un CIN situé à cheval entre la métropole du Grand Paris et les départements de Seine-et-Marne et du Val-d'Oise. Il doit répondre aux larges problématiques posées à l'État et aux collectivités par la présence du second aéroport européen et du premier aéroport d'aviation d'affaires en Europe et ce, dans le contexte de création de la nouvelle intercommunalité Roissy Pays de France.</p>

## **2/ L'accompagnement et le conseil aux collectivités**

- L'accompagnement et le conseil des petites collectivités

Dans un souci d'équité territoriale, la DDT accompagne les petites collectivités dans la réalisation de leurs documents de planification et pour la réalisation de leurs projets. Il s'agit d'un accompagnement complet (rédaction de cahier des charges, choix des bureaux d'études, assistance à maîtrise d'ouvrage), réalisé en partenariat avec celles-ci via une convention de mise à disposition dédiée des services de l'État. Sur un an d'exercice, ce sont près de 28 conventions qui ont été signées entre les collectivités et la DDT alors que les activités de conseil ont concerné plus d'une cinquantaine de communes.

<sup>14</sup> La mise en œuvre des CIN et des OIN a été annoncée par le premier ministre le 15 octobre 2015, à l'occasion du comité interministériel du Grand Paris.

- L'accompagnement, le conseil et le portage des dossiers complexes, en lien avec les moyennes et grandes collectivités

Le service d'aménagement territorial de la DDT contribue au suivi des projets ciblés par les grands documents stratégiques comme les CDT ou les futurs CIN (Triangle de Gonesse et projet Europacity, projet d'écoquartier de Louvres-Puiseux, projet COMET, forêt de Pierrelaye, secteurs d'aménagement opérationnels sur la ville d'Argenteuil), ainsi qu'au portage de projets d'envergures plus modestes mais néanmoins complexes tels que :

- le **label écoquartier porté par la commune de Villiers-le-Bel**. En 2015, sa candidature a été retenue comme « engagée dans la labellisation », ce qui devrait permettre une candidature pour le label en 2017 ;
- le déménagement du restaurant inter-administratif de la préfecture, en lien avec la direction du pilotage des actions de l'Etat de la préfecture et la collectivité. Ce dossier est rendu complexe du fait des caractéristiques architecturale et urbaine du site (dalle de la préfecture) ;
- le projet de **méthaniseur de la ferme d'Haravilliers**, en lien avec la structure porteuse du projet, le service métier de la DDT, le parc naturel régional (PNR) du Vexin et le service territorial de l'architecture et du patrimoine (STAP).

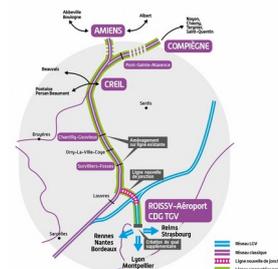


### 3/ Accompagner et suivre la réalisation des grands projets d'infrastructures de transport

La DDT accompagne les différents porteurs de projets routiers concernant le département. Ces acteurs sont la direction des routes d'Ile-de-France (DIRIF) en ce qui concerne les projets portés par l'État, le conseil départemental et les collectivités pour les projets portant sur le réseau routier national.

La DDT, en lien avec la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA), participe à l'ensemble des comités techniques et au suivi des études pour la réalisation des projets de transport en commun ou d'amélioration des circulations douces. Il s'agit notamment :

- des **projets ferroviaires** : la ligne à grande vitesse Roissy-Picardie, le raccordement du RER D au RER B (barreau de Gonesse), la ligne 17 du Grand Paris express, le grand projet ferroviaire Seine-Normandie, la ligne nouvelle Paris Normandie ;
- des études pour la **création des pôles gares** de Cergy Saint-Christophe et Cergy-préfecture ;
- des **études pour la création de liaison bus à haut niveau de service (BHNS)** sur la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP), le secteur de Roissy, le secteur d'Argenteuil-Bezons ;
- du **plan local de déplacement** de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.



### 4/ Initier des études pour promouvoir l'aménagement équilibré des territoires

- Reconvertir la plaine de Pierrelaye

En 2012, dans le cadre du projet d'aménagement de la plaine de Pierrelaye, labellisé « Grand Paris », la DDT a été désignée comme coordonnateur du groupement de commandes rassemblant les services de l'État, le conseil régional, l'atelier international du Grand Paris, le conseil départemental et les 7 communes concernées pour la conduite d'études pré-opérationnelles. En 2013 et 2014, la DDT a donc piloté les 4 premières études (sanitaire, d'aménagement, forestière et

agricole) permettant d'élaborer une stratégie de maîtrise foncière. Elle a également conduit la procédure de sélection du prestataire pour la cinquième étude pré-opérationnelle « montage de l'opération ». Cette étude confiée à Grand Paris Aménagement, a démarré en 2014 et s'est terminée en 2015. Un périmètre forestier a ainsi été défini et validé par le syndicat mixte d'aménagement de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt (SMAPP) en juin 2015. Ce périmètre se compose d'environ 6 600 parcelles réparties sur 1 400 hectares. Le coût global du projet est évalué à 96 M€.

- Étude sur l'obsolescence des zones d'activités économiques (ZAE) dans l'Est du Val-d'Oise

La DDT et l'établissement public foncier du Val-d'Oise (aujourd'hui EPF Île-de-France) souhaitent contribuer à une meilleure connaissance des zones d'activités économiques de l'Est du département et de leurs évolutions. Certains de ces espaces connaissent aujourd'hui un phénomène de vacance et/ou d'obsolescence. Cette étude a été l'occasion de caractériser cette obsolescence et de s'interroger sur les évolutions possibles des zones. Elle a permis d'élaborer un diagnostic des ZAE des communautés d'agglomération Roissy porte de France et Val de France et de conduire une approche plus fine sur 8 ZAE.

La dernière phase de l'étude a proposé différents scénarios opérationnels de requalification de deux ZAE : la Muette à Garges-lès-Gonesse et le Parc Villemer au Thillay. La maîtrise d'œuvre est assurée par les étudiants du master urbanisme de Sciences Po Paris. L'étude a pris fin en juin 2015.

La DDT a souhaité poursuivre son implication sur le sujet et s'est associée à l'EPA Plaine de France pour mener une deuxième étude à portée plus opérationnelle. Aussi, les zones de la Grande Couture à Gonesse, de Charles de Gaulle à Tremblay-en-France et de la Muette à Garges-lès-Gonesse font l'objet d'un examen plus poussé. L'étude sera l'occasion d'opérer un diagnostic foncier dans un premier temps, de dégager des propositions de requalification, pour enfin proposer un chiffrage des orientations.

## **5/ Décliner les politiques locales**

- Via les plans locaux d'urbanisme et l'application du droit des sols

**La reprise progressive de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme par les EPCI est effective depuis mi-2015<sup>15</sup>.** Une assistance renforcée devra toutefois être assurée par la DDT durant les premières années, auprès de ces intercommunalités. La DDT se positionne par ailleurs comme expert en appui aux collectivités ou à l'État sur le montage des dossiers complexes et à enjeux (permis de construire modificatifs de l'International Trade Center à Roissy-en-France, usine Véolia à Mery-sur-Oise, usine de méthanisation d'Haravilliers, projet urbain partenarial<sup>16</sup> de Margency, port fluvial de l'Isle-Adam, projets en zone C du PEB de Roissy). Elle a répondu à 19 courriers de particuliers ayant saisi le préfet ou le ministère. Elle anime également localement le réseau « ADS » (application du droit des sols). L'État reste par ailleurs instructeur de permis de construire spécifiques maintenus sous sa compétence (projets en lien avec la production d'énergie, certains projets situés à l'intérieur d'opérations d'intérêt national) : permis de construire modificatif d'Eurocopter à Bonneuil-en-France, Aérogare terminal VIP à Bonneuil-en-France. En 2015, la DDT a produit 34 « porter à connaissance » (PAC)<sup>17</sup>, dont 10 complémentaires et 9

15 La loi Alur met fin au 1er juillet 2015 à la mise à disposition gratuite des services de l'État pour l'instruction des autorisations d'urbanisme dans les communes appartenant à des communautés de plus de 10 000 habitants.

16 Le PUP est un outil contractuel de participation au financement d'équipements publics rendus nécessaires par une opération de construction ou d'aménagement.

17 En application du code de l'urbanisme, le **préfet porte à la connaissance** des collectivités locales engageant une procédure d'élaboration ou de révision de documents d'urbanisme, les **informations nécessaires à l'exercice de leurs compétences en la**

technologiques (notamment un PAC technologique portant sur la maîtrise des risques autour de l'usine de potabilisation de l'eau à Méry-sur-Oise).

Elle a également réalisé :

- 12 PLU arrêtés et 8 avis de l'Etat expédiés.
- 30 réunions des personnes publiques associées (RPPA)<sup>18</sup>.
- 10 mises à jour de PLU pour intégrer ou modifier des servitudes d'utilité publique.
- 1 enquête publique sur l'extension d'une canalisation de gaz sur la commune d'Argenteuil.
- 1 suivi d'une procédure de servitude de voisinage sur la ligne RTE Cergy Terrier.
- 14 avis sur des déclarations d'utilité publique (DUP).

La DDT apporte par ailleurs assistance et conseil aux collectivités en organisant des réunions intercommunales relatives aux évolutions législatives et réglementaires (3 en 2015), ainsi que par téléphone ou messagerie (1 600 réponses en 2015).

- Via la coordination et l'instruction des procédures foncières

La DDT coordonne et instruit des dossiers de procédures foncières conduites par l'État (zones d'aménagement différé - ZAD, déclarations d'utilité publiques - DUP) et exerce le contrôle sur les actes produits par l'établissement public foncier du Val-d'Oise, dans le cadre de la délégation de l'exercice du droit de préemption dans les communes « carencées » (n'ayant pas atteint les objectifs qui leur ont été fixés par la loi SRU).



En matière de DUP, la DDT a instruit 14 nouveaux dossiers en 2015. Cela a impliqué l'organisation de 12 enquêtes publiques ou parcellaires ainsi que des réunions de personnes publiques associées pour des projets nécessitant une mise en compatibilité des documents d'urbanisme, tels que le projet de réalisation de l'avenue du Parisis (section Est), la ZAC de l'Eco-quartier de Louvres-Puiseux et le captage d'eau potable d'Ezanville.

6 arrêtés de DUP dont 2 prorogations et 4 arrêtés de cessibilité ont été pris concernant notamment les projets de réalisation de l'A16, les aménagements hydrauliques à Gonesse et Arnouville (le Croult) et la ZAC Porte de la ville à Garges-les-Gonesse.

La DDT a également participé au bon suivi des procédures portant sur des projets d'aménagement structurants interdépartementaux tels que le projet de modernisation de la ligne ferroviaire Serqueux-Gisors ou celui de la ligne 17 Nord du métro du Grand Paris Express.

La DDT instruit également les procédures de ZAC relevant de la compétence de l'État ou de l'un de ses établissements publics. Il s'agit notamment du projet de dossier de création de la ZAC du triangle de Gonesse, à l'initiative de l'établissement public d'aménagement (EPA) Plaine de France. Le périmètre de la ZAC (299 ha) accueillera un quartier d'affaires international comprenant 1 125 000 m<sup>2</sup> de surfaces à construire dont le projet Europacity sur 80 ha.



---

matière.

18 Des personnes publiques sont associées à l'élaboration d'un PLU. Elles sont chargées d'accompagner les élus en portant sur le PLU un regard spécifique à leurs compétences propres.

- via la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) et la procédure d'agrément régional pour les bureaux et les activités



En 2015, 11 avis ont été donnés concernant des agréments pour la construction de locaux d'activités, autorisant ainsi la construction de 65 838 m<sup>2</sup> de surface de plancher (22 395 m<sup>2</sup> d'entrepôts, 11 646 m<sup>2</sup> de bureaux, 27 524 m<sup>2</sup> d'activités, 4 073 m<sup>2</sup> autres locaux).

9 dossiers ont été instruits dans le cadre de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC). L'ensemble des dossiers représente un total de 25 691 m<sup>2</sup> de surface de vente et 1 235 m<sup>2</sup> d'emprise au sol correspondant à la création de 27 pistes de « drive » destinées au retrait de marchandises.

### **III – PROTÉGER LE CADRE DE VIE ET LES ESPACES**

#### **1/ Préservation et valorisation**

- la mise en œuvre de la politique de valorisation des paysages et du cadre de vie

La DDT coordonne la politique publique de valorisation et de préservation des paysages notamment aux abords des entrées de ville, via le traitement des dossiers d'enseignes et de pré-enseignes publicitaires pour l'ensemble du département. La mission suit également les collectivités qui mettent en place des règlements locaux de publicité (RLP), via le porter à connaissance, l'avis de l'État et le portage du dossier en commission départementale des paysages et des sites. Actuellement, un RLP intercommunal est en cours d'élaboration pour la CA Val Parisis.

La DDT réalise également le suivi de la réalisation des aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP)<sup>19</sup>. Au cours de l'année 2015 ce sont près de 4 AVAP (Cergy, Auvers-sur-Oise, Boisemont, Enghien-les-Bains) qui ont ainsi été suivies.

- les projets agricoles du Grand Roissy

Au cours des années 2014 et 2015, l'EPA de France a lancé avec la DDT des études sur la préservation des espaces et des fonctionnalités agricoles, ainsi qu'une étude sur les trames vertes et bleues du secteur de la plaine de France. Ces travaux ont servi de base à un travail partenarial avec collectivités et agriculteurs, concrétisé par la création d'un schéma des espaces agricoles.

En prolongement du schéma agricole, un « projet agricole » est en cours d'élaboration pour permettre la valorisation de l'activité agricole et réfléchir aux formes de diversification possibles. Les actions prévues au titre de la candidature écocité du grand Roissy prévoient plusieurs actions en ce sens via la renaturation du Petit Rosne ou encore l'installation de maraîchage en lisières des zones urbanisées de la plaine de France.

<sup>19</sup> L'AVAP est une servitude d'utilité publique annexée au PLU, qui concerne un espace présentant un intérêt patrimonial. Elle comprend, au sein d'un périmètre délimité, un règlement contenant des prescriptions, visant la mise en valeur du bâti et des paysages en y intégrant les objectifs de développement durable.

- Le service police de l'eau et nature

Le guichet unique de l'eau a traité 53 opérations en 2015. La police de l'eau a effectué 1 cadrage autorisation unique IOTA<sup>20</sup>, a contribué à 25 avis pour l'autorité environnementale, a donné 4 avis sur des dossiers ICPE, 3 sur des permis de construire, 4 sur des porter à connaissance et 1 sur des périmètres de captage.

La cartographie des cours d'eau a été réalisée sur l'ensemble du département (100 % de couverture) et la carte a été diffusée au public par l'intermédiaire du site internet de la préfecture.

L'observatoire de l'eau a participé à l'animation du système d'information des services publics de l'eau et de l'assainissement (SISPEA), et a validé les données saisies par les collectivités afin d'alimenter l'outil informatique national d'information du public.

Dans le cadre de la mise en œuvre du cinquième programme d'actions nitrates, l'arrêté national et l'arrêté régional ont été déclinés sur le terrain lors de contrôles d'exploitations agricoles, en lien avec le pôle d'économie agricole (période d'interdiction d'épandage, fractionnement des apports, couverture des sols en période d'inter culture longue, mesures de reliquat azoté en sortie d'hiver). Il introduit un renforcement de certaines mesures dans les zones dites « d'actions renforcées » (ZAR), qui ont été identifiées comme sensibles au regard de la ressource en eau potable.

La DDT participe activement aux groupes de travail du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Croult-Enghien-Vieille Mer. La commission locale de l'eau (CLE) a été constituée, le diagnostic du territoire et les études d'aménagement sont en cours.



Dans le cadre du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)<sup>21</sup>, le plan d'actions opérationnel territorial (PAOT) a été réactualisé et mis à jour pour passer de 393 actions à 191 actions dont 150 en cours.

La police de l'eau contrôle également le plan d'épandage des boues de station d'épuration et effectue des prélèvements sur certains cours d'eau afin d'en définir la qualité physico-chimique ou biologique.

En ce qui concerne la police de la nature, 7 arrêtés de chasses particulières et battues administratives ont été pris, 162 interventions de chasses et battues administratives ont donné lieu à prélèvement de 65 sangliers et 1 510 animaux nuisibles (renard, ragondin, lapin, corvidé).

D'autre part, 528 arrêtés de plans de chasse ont été pris et le montant estimé des dégâts aux cultures s'est élevé à 260 000 €.

- La gestion et l'évaluation du bruit

#### Le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)

Dans le cadre des actions prévues par le PPBE pour les très grandes infrastructures, la DDT du Val-d'Oise a fait réaliser par un bureau d'études des diagnostics acoustiques sur 28 bâtiments « points noirs du bruit (PNB) » potentiels. Seuls 6 bâtiments sont des PNB avérés. Des actions de résorption devront être menées pour réduire les nuisances subies.

<sup>20</sup> Dans le cadre de la modernisation du droit de l'environnement et du programme de simplification administrative, le gouvernement a décidé d'expérimenter le principe d'une autorisation environnementale unique pour les installations, ouvrages, travaux et aménagements (IOTA) soumis à la loi sur l'eau.

<sup>21</sup> Institué par la loi sur l'eau de 1992, le SDAGE est un instrument de planification qui fixe pour chaque bassin hydrographique les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau.

La DDT accompagne également les collectivités du Val-d'Oise qui doivent réaliser un PPBE. Grâce à cette action, sur les 16 PPBE attendus, 9 étaient réalisés en 2015.

### Les plans d'exposition au bruit (PEB)

L'avenant logement des contrats de développement territorial (CDT) Val de France et cœur économique Roissy terres de France (CERTF) ouvre droit à une **augmentation limitée de la population sous zone C du PEB via la délimitation de secteurs de réhabilitation et de réaménagement urbain**. Le service suit à cette fin un observatoire de la population et du logement avec les collectivités signataires des CDT.

Un PEB est en cours d'élaboration sur l'aéroport Paris-Le Bourget, qui concernera trois communes du Val-d'Oise (Bonneuil, Garges-les-Gonesse et Gonesse). Son approbation est prévue en 2016.



### Plaintes de bruit

Depuis 2010, la DDT assure le guichet unique des plaintes concernant le bruit (bruit d'activités, de voisinage, dû aux transports, ...). En concertation avec les acteurs concernés, 5 plaintes ont été traitées en 2015.

## **2/ Limiter les impacts liés aux risques naturels et aux risques liés à l'activité industrielle**

- La prévention des risques naturels

La DDT met à jour régulièrement les données sur l'ensemble des risques naturels pour leur mise en ligne sur les sites nationaux. En matière de risques d'inondation, le département du Val-d'Oise dispose de 8 plans de prévention risque naturel inondation (PPRI) approuvés. Par ailleurs, 22 communes de la vallée de l'Oise et 5 communes du bassin versant de la Seine sont identifiées comme « territoires à risques importants d'inondation » (TRI) de la métropole francilienne. En octobre 2015, le PPRI par ruissellement de la vallée du Sausseron sur les communes de Valmondois et Parmain a été approuvé.

En décembre 2015, la DDT a organisé une réunion du comité territorial Île-de-France dédié aux communes du TRI métropole francilienne situées le long de l'Oise. Elle a participé aux nombreuses réunions du bassin Seine-Normandie et des différents comités du TRI.

Pour les mouvements de terrain, le Val-d'Oise fait l'objet de 12 plans de prévention risques naturels mouvement de terrain (PPRN-MT) approuvés et 4 en cours d'élaboration.

Les deux PPRN-MT (carrières et dissolution du gypse) sur les communes de Cormeilles-en-Parisis et Montigny-lès-Cormeilles ont été approuvés le 30 janvier 2015 et le 10 juillet 2015.

Le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) a été mobilisé pour l'attribution de subventions en 2015 :

- études et travaux de réduction de la vulnérabilité imposés par un PPR (2 664 €) ;
- opérations de reconnaissance et traitement ou comblement de cavités souterraines et des marnières (38 297 €) ;
- relogement de 2 familles (5 060 €).

- Le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST)

La DDT a assuré l'organisation et le secrétariat de 9 séances du CODERST, au cours desquelles 64 dossiers ont été examinés.

- Le suivi et le contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)<sup>22</sup>

Au cours de l'année 2015, l'action de l'inspection des installations classées s'est concrétisée par 151 visites dans 137 établissements, faisant pour l'essentiel partie des 323 établissements autorisés ou enregistrés dans le département.

En termes d'instruction, 6 dossiers d'autorisation et 5 dossiers d'enregistrement ont été déposés au cours de l'année. La DDT répond également aux sollicitations des notaires et des bureaux d'études qui souhaitent vérifier si des ICPE sont bien recensées aux adresses indiquées : en 2015, 302 réponses ont été fournies.



Concernant le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) relatif au stockage souterrain de gaz de Saint-Clair-sur-Epte, la clé de répartition des dépenses entre l'État, les collectivités territoriales et l'exploitant a été arrêtée par le préfet, première étape de la mise en œuvre des mesures foncières prévues par le plan.

### **3/ La protection des sites, des paysages et de la biodiversité**

#### *Atlas et observatoire des paysages*

En complément de la création en 2010 d'un atlas des unités paysagères et afin de faciliter l'appropriation et la promotion de cet outil pour les "non initiés", la DDT s'est associée à la DRIEE pour réaliser une plate-forme numérique dédiée aux paysages du département. Il pourrait être juxtaposé au projet d'observatoire photographique proposé par le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE).

#### *Natura 2000<sup>23</sup>*

Aujourd'hui, tout projet d'aménagement ou de manifestation à proximité ou dans un site Natura 2000 doit faire l'objet d'une question préalable : « le projet va-t-il avoir un impact sur l'équilibre naturel du site ? ». 63 évaluations d'incidence ont été réalisées et 49 dossiers ont fait l'objet de contribution du service compétent de la DDT à l'avis de l'autorité environnementale.

22 La DDT assure le suivi administratif et réglementaire des ICPE, dossiers instruits techniquement par la direction régionale interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) d'Île-de-France et la direction départementale de la protection des populations (DDPP).

23 Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales et de leurs habitats.

## Avis sur les projets

De nombreux projets sont soumis à l'avis consultatif de comités ou commissions en matière d'environnement. La DDT en assure le secrétariat. Il s'agit notamment :

- de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) qui siège en 5 formations thématiques. Elle s'est réunie 6 fois et a émis 37 avis en 2015, notamment sur des projets d'aménagement en site classé ou sur le périmètre du classement ou d'inscription de sites, sur les demandes d'autorisations ICPE en carrières, les certificats de capacité pour l'élevage d'animaux sauvages et sur les autorisations pour leur élevage ou leur vente ;
- du comité consultatif annuel de la réserve naturelle nationale (RNN) des coteaux de la Seine, qui s'est prononcé notamment sur le plan de gestion 2014-2018 de la RNN par le PNR du Vexin français et son plan d'action 2015 ;
- des comités de pilotage élargis des 5 sites Natura 2000 du département (1 COPIL par an ).



## **IV – ASSURER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

La mise en œuvre de la politique de transition énergétique<sup>24</sup> est une des nouvelles missions des DDT. Trois territoires sont lauréats du label « territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV), avec une convention déjà signée (grand Roissy) et deux en cours de signature (PNR du Vexin et CA Val Parisis). Les conventions avec les territoires lauréats peuvent permettre l'attribution de financements allant jusqu'à 2M€.

Le préfet de région confie par ailleurs aux préfets de département l'organisation d'une communauté de travail sur la transition énergétique. La DDT du Val-d'Oise mobilise ainsi les services régionaux (DRIEE-IF, ADEME, etc.) pour organiser cette communauté avec les techniciens concernés des collectivités valdoisiennes. La première réunion se tiendra en juillet 2016. Elle aura pour but de coordonner les actions en faveur de la transition énergétique, d'échanger sur les initiatives existantes ou à venir notamment par le biais d'appel à projets et enfin de préparer l'établissement de plans climat air énergie territoriaux pour toutes les collectivités de plus de 20 000 habitants (tous les EPCI du Val-d'Oise), à horizon 2017.

### **1/ Contribuer à la prise en compte du développement durable dans les projets**

Les plans et programmes (documents de planification) d'une part et les projets (aménagement opérationnels) d'autre part, doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale proportionnée à leurs enjeux : obligatoire pour les plus importants, elles peuvent faire l'objet d'une dispense pour les plus limités.

Les avis et décisions de dispense sont rendus par le ministre de l'écologie, le préfet de région ou le préfet de département selon les cas, et rédigés respectivement par le conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) ou la DRIEE, après consultation de la DDT et de l'ARS.

En 2015, les avis et décisions rendus en lien avec des plans et des projets dans le Val-d'Oise se répartissent ainsi selon l'autorité administrative signataire :

<sup>24</sup> Impulsée à la fois par la loi relative à la transition énergétique et à la croissance verte et par la 21<sup>ème</sup> conférence des parties (COP 21), qui s'est tenue à Paris en novembre 2015.

<b>Autorité signataire</b>	<b>Ministre (CGEDD)</b>	<b>Préfet de région (DRIEE)</b>	<b>Préfet de département (DRIEE)</b>
Plans / programmes / PLU Avis de l'AE			2 avis
Plans / programmes / PLU Examen au cas par cas			14 décisions
Projets Avis de l'AE	5 avis	18 avis	
Projets Examen au cas par cas	Aucun	21 décisions	

## **2/ Favoriser la concertation sur les projets d'ouvrages électriques**

Deux projets importants concernent le réseau de transport d'électricité.



Le préfet a autorisé l'entreprise Réseau de transport d'électricité (RTE) à pénétrer dans les propriétés privées concernées par le dévoiement de la ligne surplombant les villes de Louvres et Puiseux, pour y définir notamment l'emplacement précis des futurs pylônes, avant approbation par l'Etat.

Le projet de réaménagement du réseau entre Cergy et Persan a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale (CGEDD) en mars 2015, avant que le projet ne soit soumis pour avis aux communes concernées. L'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique est prévue en 2016.

En termes de distribution électrique, les autorités organisatrices (ERDF, aujourd'hui ENEDIS) et leurs concessionnaires ont tenu leur conférence annuelle, présidée par le préfet, le 23 novembre 2015, au cours de laquelle la qualité du service et les perspectives d'investissement ont été analysées, notamment le déploiement des compteurs intelligents Linky à partir de 2016.

## **3/ Inciter à la performance énergétique**

La loi de transition énergétique définitivement adoptée le 22 juillet 2015 a marqué un tournant dans la politique de performance énergétique en fixant des objectifs ambitieux pour les années à venir. La loi a également réformé les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) pour inciter les collectivités, et notamment les nouvelles communautés d'agglomération, à y traiter de la qualité de l'air. Ces nouveaux PCAET sont en cours de rédaction.

# RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

## I – ACCOMPAGNER ET FINANCER LA RÉNOVATION URBAINE ET LE LOGEMENT SOCIAL

### Séminaire ville intense du 9 juin 2015

Cette manifestation, introduite par le préfet, a réuni une centaine de participants. Organisée autour d'intervention de professionnels (architectes, urbanistes, paysagistes, ingénieurs) alternant avec la présentation d'opérations concrètes en milieu urbain et rural, elle a permis de constater que densifier n'est pas synonyme de mauvaise qualité, mais d'efficience.

#### **Matinée ville intense**

Article créé le 12/05/2015

Mis à jour le 14/04/2016

6000 logements pour le Val-d'Oise, comment satisfaire la demande de logements sans renoncer à la qualité urbaine et à la qualité de vie ?



La manifestation du 9 juin 2015 à l'ESSEC introduite par le Préfet, a été organisée autour d'interventions de professionnels (architectes, urbanistes, paysagistes, ingénieurs) alternant avec la présentation d'opérations concrètes en milieu urbain et rural. Cliquez pour ouvrir le [programme](#)

Les exposés ont été suivis d'échanges pour confronter les points de vue et répondre aux questions de la centaine de participants.

Le Directeur Général de l'Établissement Public Foncier du Val-d'Oise a conclu cette matinée en invitant les acteurs à solliciter l'expertise de ses services et de la DOT pour leurs opérations.

Retrouvez les différents documents présentés :

- [le document de présentation](#)

- [la présentation de l'EPF](#)

- [la plaquette](#)

- les intervenants



Yannick Blanc, Préfet du Val-d'Oise



Agnès Lambot, Architecte conseil DDT95



Elisabeth Mortanis, Paysagiste conseil DDT95



Denis Loudenot, EPF Val-d'Oise



## 1/ Améliorer l'offre en logements sociaux

<p><b>Le premier programme national de rénovation urbaine (PNRU)</b></p>	<p>Avec le premier programme national de rénovation urbaine, l'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) conduit 15 projets dans le Val-d'Oise et 10 opérations non conventionnées, au bénéfice de 150 000 habitants. À l'échelle du territoire départemental, ce programme mobilise 676,4 M€ de subventions ANRU. L'année 2015 était la dernière année d'engagement de subvention pour ce programme. 75,1M€ de subventions nouvelles ANRU ont été engagées. Durant cette année, 51,1 M€ ont été versés aux maîtres d'ouvrage pour les opérations en cours. <b>Au total, 535,4 M€ auront été apportés dans le département depuis le début du programme.</b></p> <p>La démarche de plans stratégiques locaux (PSL), dispositifs de sortie de convention destinés à pérenniser les investissements, a été largement initiée dans le département. Ce document est désormais finalisé pour l'intercommunalité de Val de France et sur la commune d'Argenteuil et Bezons. Les démarches sont en cours pour Deuil-la-Barre et Cergy avec des périmètres élargis à l'ensemble des villes.</p>
<p><b>Le nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU)</b></p>	<p>La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de février 2014 refondant la carte de la géographie prioritaire, engage un nouveau programme de renouvellement urbain, désormais articulé avec la politique de la ville et les contrats de ville, dont l'élaboration a débuté en 2014.</p> <p>Le 15 décembre 2014, le conseil d'administration de l'ANRU a fourni au ministre de la ville une proposition de liste à l'échelle des deux cents quartiers d'intérêt prioritaire français. <b>Trois projets d'intérêt national ont ainsi été retenus dans le département du Val-d'Oise :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Lochères Grand Ensemble à Sarcelles ;</li><li>- Dame-Blanche Nord à Garges-les-Gonesse ;</li><li>- Puits-la-Marlière, Derrière les Murs de Monseigneur, le Village à Villiers-le-Bel.</li></ul> <p>Le conseil d'administration de l'ANRU du 23 juin 2015 a acté la liste des 43 quartiers prioritaires de la ville qui pourraient faire l'objet d'un projet d'intérêt régional en Île-de-France. Cette liste, issue des négociations entre le préfet de région et le président du conseil régional, a été transmise en juin 2015. <b>Le Val-d'Oise est concerné par sept quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Fontaine Bertin – Carreaux Fleuris – Bas des Aulnaies : Franconville / Sannois ;</li><li>- Rosiers Chantepie : Sarcelles ;</li><li>- Fauconnière – Les Marronniers, Arnouville-lès-Gonesse / Pôle Gare : - Arnouville, Villiers-le-Bel, Gonesse ;</li><li>- Brigadières - Henri Barbusse (Porte Saint Germain) : Argenteuil ;</li><li>- La Seville : Cergy ;</li><li>- Axe majeur – Horloge : Cergy ;</li><li>- Marcouville : Pontoise.</li></ul>

<p><b>Le financement de logements sociaux tous programmes confondus</b></p>	<p>Après l'année 2013, année record avec 30 316 agréments en Ile-de-France, l'année 2015 est la 2<sup>ème</sup> meilleure année depuis 15 ans (30 101 logements locatifs sociaux agréés, pour un objectif de 32 000). Cette tendance se retrouve pour le Val-d'Oise avec une atteinte d'objectifs de 94 % en 2015 (2 742 agréments, pour un objectif de 2 899).</p> <p>En 2015, l'offre nouvelle sur le territoire de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (en délégation de compétence) a représenté 424 logements, soit 15,50 % de la production départementale 2015 et 72 % de son objectif. Entre 2009 et 2015, la CACP a dépassé ses engagements en finançant 3 445 logements (soit 155 % des objectifs).</p> <p>Pour le Val-d'Oise, la part de la construction neuve représente 89 % du total. La part du logement social dans la production totale de logements neufs est estimée à 55 %.</p>
<p><b>Contrats de mixité sociale</b></p>	<p>La DDT se mobilise pour la signature de contrats de mixité sociale (CMS) entre les communes, l'État et l'établissement public foncier d'Île-de-France, dans le cadre de la loi SRU (article 55).</p> <p>Sur les 10 communes «carencées» en 2014, 8 ont signé un CMS et 2 autres communes ont un CMS en cours de finalisation (Andilly et Montlignon).</p>
<p><b>Le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD)</b></p>	<p>Instauré par la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), le PDALHPD doit permettre un meilleur rapprochement entre politiques du logement et de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion (AHI). En 2015, le plan finalisé a été présenté au comité régional de l'habitat et de l'hébergement et à l'assemblée du conseil départemental pour approbation. Cette démarche a abouti à la <b>validation du plan par arrêté conjoint du préfet et du président du conseil départemental le 17 décembre 2015.</b></p> <p>Le PDALHPD précise les nouveaux critères d'éligibilité des publics prioritaires pour l'accès au logement social et comprend des actions transversales ayant pour objectif d'aider les personnes fragilisées, sans abri ou mal logées, à accéder à des hébergements ou des logements adaptés à leurs besoins et à s'y maintenir durablement. Il assure la cohérence du plan de lutte contre l'habitat indigne, de la déclinaison du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile et du schéma de la domiciliation. Les groupes projet chargés de mettre en œuvre les actions ont démarré leur travail dès la fin de l'année 2015. La première traduction concrète du plan aboutira à la publication d'un guide des dispositifs d'accueil, d'hébergement, de logements accompagnés et d'accès au logement à l'été 2016.</p>

### Article 55 de la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU)

Les dispositions de l'article 55 de la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, renforcée par la loi du 18 janvier 2013, s'appliquent aux communes de l'Unité Urbaine de Paris comptant plus de 1 500 habitants. Elles doivent disposer à l'horizon 2025 d'un minimum de 25% de logements locatifs sociaux. Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, 42 communes valdoisiennes faisaient l'objet d'un prélèvement de solidarité proportionnel à leur déficit en logements sociaux. Au 31 décembre 2015, un peu moins d'1/4 des communes avaient rempli leur objectif fixé sur la période triennale 2014-2016.

## 2/ L'accès au logement et à l'hébergement

### ● Le logement

#### Les accords collectifs départementaux (ACD)<sup>25</sup>

L'objectif fixé pour 2015 aux bailleurs de 1 750 relogements a été dépassé puisque 1 756 ménages ont été relogés. Il inclut le relogement des ménages déclarés « prioritaires et urgents » par la commission de médiation du droit au logement opposable (DALO). Le contingent préfectoral reste toujours le plus mobilisé avec 50 % des relogements.

La part des relogements ACD réalisée par les collecteurs<sup>26</sup> est passée de 11,8 % en 2014 à 13 % en 2015. Celle des bailleurs stagne à 27 % en 2014 et 2015. La proportion de ménages relogés par les mairies sur leur contingent a ralenti en 2014 (11,7 %) pour atteindre 12% en 2015. Le relogement des ménages sortant de structures d'hébergement ou de logement transitoire demeure une priorité pour assurer la fluidité du dispositif ; 596 ménages sortant de structures en ont bénéficié en 2015 (420 en 2014) parmi lesquels 162 ménages prioritaires DALO.

#### Le droit au logement opposable (DALO)<sup>27</sup>

Depuis la mise en œuvre du DALO en 2008, 44 121 dossiers ont été déposés auprès de la commission de médiation du Val-d'Oise au 31/12/2015.



	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Nombre de recours amiables « logement »</b>	4 600	4 300	4 292	4 233	4 639	<b>4 910</b>
<b>Nombre de recours amiables « hébergement »</b>	1 320	1 340	1 181	1 172	1 128	<b>1 175</b>

En 2015, la commission a examiné 5 377 dossiers au titre du logement et 1 178 au titre de l'hébergement. 1 064 ménages ont été déclarés prioritaires au titre du logement et 501 au titre de l'hébergement. **928 ménages ont été relogés et 261 hébergements ont été effectués.** Sauf exception, les ménages sont relogés prioritairement sur leur commune d'origine.

	2014	2015	
<b>Nombre de recours contentieux en excès de pouvoir</b>	<b>309</b>	<b>151</b>	136 décisions ont été rendues en 2014 dont 7 en annulation de la décision rendue par la commission de médiation en vue du réexamen des dossiers par cette dernière. La commission n'est pas liée par le jugement.
<b>Nombre de recours en plein contentieux</b>	<b>393</b>	<b>352</b>	156 décisions ont été rendues. Dans plus de 89 % des cas, le tribunal ordonne à l'État de reloger ou d'héberger dans un délai fixé avec paiement d'une astreinte par jour de retard.

### ● L'hébergement

Au 31 décembre 2015, le dispositif d'hébergement s'est appuyé sur une capacité de :

- 584 places en centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) ;

25 L'accord collectif départemental est une procédure qui prévoit la mise en œuvre du droit au logement pour les personnes défavorisées cumulant des difficultés économiques, sociales et locatives

26 La participation des employeurs à l'effort de construction, appelée également *dispositif du 1 % logement*, est un impôt versé par les employeurs sous forme d'investissements directs en faveur du logement des salariés.

27 Depuis l'adoption de la loi DALO du 5 mars 2007, la loi garantit un droit au logement opposable. Le droit au logement est garanti par l'Etat à ceux qui ne peuvent pas accéder à un logement décent et indépendant, par leurs propres moyens.

- 10 accueils de jour, dont 8 sont financés par la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) et 1 accueil de nuit. Le taux de fréquentation est en moyenne de 35 personnes pour les accueils de jour et 24 pour les accueils de nuit ;
- 589 places d'hébergement d'urgence ;
- 125 places dans les 4 pensions de familles du département.

Au 31 décembre 2015, la consommation des nuitées hôtelières (gérées par le service intégré d'accueil et d'orientation – SIAO 95) s'élève à 195 460 nuitées. Le dispositif financé dans le cadre de l'allocation de logement temporaire (versée par la caisse d'allocations familiales) a déployé une capacité de 613 places.

- La période hivernale

La période de mobilisation hivernale a permis une offre supplémentaire, à partir de novembre 2015, de 106 places en structures pour hommes ou femmes isolés et jusqu'à 880 nuitées d'hôtels pour femmes avec enfants au plus fort de l'hiver 2015-2016 (contre 550 sur la même période en 2014).

De plus, 31 lits intempéries ont été mobilisés. Dans le cadre de cette mobilisation, 35 places ont été pérennisées dans le Val-d'Oise sur l'année 2016 à la sortie de l'hiver (25 gérées par l'association ESPERER 95 et 10 par l'APUI).

- Les demandeurs d'asile et l'accueil des migrants

Dans le cadre de l'accueil de 30 000 demandeurs d'asile et migrants en provenance d'Irak et de Syrie via l'Allemagne, 200 réfugiés ont été accueillis dans le Val-d'Oise en septembre sur 2 sites : l'île de loisirs de Cergy et une ancienne maternité à Montmorency. Par ailleurs, suite aux évacuations de squats parisiens, 136 places d'hébergement d'urgence ont été ouvertes de façon ponctuelle et ont été pérennisées par la suite au sein de quatre structures.

Préfet 95 @Prefet95 - 9 sept. 2015  
Accueil des réfugiés @villedecergy : un peu d'improvisation, pas mal d'organisation, beaucoup de fraternité  
Vous, Ministère Intérieur, Secours Catholique et 3 autres



Préfet 95 @Prefet95 - 16 sept. 2015  
80 #réfugiés sont arrivés hier dans la matinée et dans la soirée à l'ancienne maternité de Montmorency #solidarité  
Vous, Secours Catholique, Secours populaire et 4 autres



Préfet 95 @Prefet95 - 9 oct. 2015  
Arrivée de @BCazeneuve à Bessancourt pour rencontrer la 1ère famille de réfugiés relogée #solidarité  
Ministère Intérieur, Bernard Cazeneuve et jc poulet



## II – LUTTER POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET CONTRE LES DISCRIMINATIONS

### La politique de la ville dans le Val-d'Oise

L'année 2015 a été marquée par la signature de 8 contrats de ville représentant 26 communes :

- la CA Val-de-France pour les villes d'Arnouville, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Sarcelles et Villiers-le-Bel ;
- la CA du Parisis pour les communes de Franconville, Herblay, Montigny les Cormeilles, Pierrelaye, Sannois et Taverny ;
- la CA Val-et-Forêt pour la commune d'Ermont ;
- la CA de Cergy-Pontoise pour les villes de Cergy, Eragny, Jouy le Moutier, Osny, Pontoise, Saint Ouen l'Aumône et Vauréal ;
- la CC du Haut Val-d'Oise pour la commune de Persan ;
- la CA de la Vallée de Montmorency (CAVAM) pour les communes de Montmagny, Saint Gratien et Soisy sous Montmorency ;
- la CA Roissy Porte de France pour la ville de Goussainville ;
- la CA Argenteuil-Bezons pour les villes d'Argenteuil et de Bezons.

Le nombre de quartiers de la politique de la ville (QPV) est désormais de 41 (contre 80 antérieurement). La population des QPV s'élève à près de 220 000 habitants soit un peu plus de 18 % de la population du département. Elle était antérieurement de presque 320 000 habitants.

En 2015, le Val-d'Oise a perçu une dotation de crédits « politique de la ville » de **près de 9 690 K€** répartie selon les thématiques suivantes :

Financement par thématique	Montant en K€
<b>1- Pilier cohésion sociale</b>	<b>7 900</b>
1-1 Éducation	4 590
1-2 Santé	300
1-3 Parentalité et droits sociaux	400
1-4 Culture et expression artistique	610
1-5 Lien social, citoyenneté et participation des habitants	1 940
1-6 Prévention et lutte contre les discriminations liées à l'origine et à l'adresse	60
<b>2- Pilier développement économique et emploi</b>	<b>1 360</b>
2-1 Emploi	1 160
2-2 Développement économique	200
<b>3- Pilier cadre de vie et renouvellement urbain</b>	<b>140</b>
<b>4- Pilotage, ingénierie, ressources et évaluations</b>	<b>280</b>
<b>5- Prestations</b>	<b>10</b>
<b>Total financement</b>	<b>9690</b>

## 1/ La réussite éducative

<b>Les programmes de réussite éducative (PRE)</b>	<b>En 2015, 15 PRE du Val-d'Oise ont été financés pour un montant de 3 350 750 €.</b> Le travail réalisé depuis janvier 2014 par les deux délégués du préfet en charge de la réussite éducative a abouti à l'élaboration d'un guide du PRE, d'un DVD et à la mise en place de différents groupes de travail pour mutualiser les pratiques.
<b>Les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS)</b>	Destiné à susciter ou renforcer l'intérêt des élèves pour les disciplines scolaires, ce dispositif cofinancé avec la CAF a permis de financer 80 CLAS en politique de la ville. Un important travail de contrôle et d'évaluation a été mis en place en partenariat avec la CAF, le conseil départemental et les délégués du préfet.
<b>Les internats de la réussite</b>	Ils constituent un dispositif visant à faciliter la scolarité d'élèves très motivés issus des quartiers prioritaires. Le Val-d'Oise dispose de 7 internats de la réussite.
<b>Les cordées de la réussite</b>	Elles ont pour objectif de valoriser et de faciliter l'accès aux études supérieures pour les lycéens issus des quartiers prioritaires. En 2015, le Val-d'Oise dispose de 11 cordées.

## 2/ L'emploi et le développement économique

La DDCCS contribue au développement de l'emploi dans le Val-d'Oise par le biais des emplois financés par le centre national pour le développement du sport (CNDS). L'aide au financement d'emplois qualifiés est une priorité du CNDS. Les emplois aidés par le CNDS ont été au nombre de 63 soit un financement total de 610 731 € (soit 32,3 %) dont 13 créations d'emplois au titre du plan « citoyen du sport ».



La DDCCS a concouru à la création de 38 emplois dans les clubs sportifs. Elle a poursuivi, en outre, le financement de 14 conventions pluriannuelles d'emplois. Enfin, la DDCCS finance des emplois sportifs qualifiés (ESQ) à hauteur de 12 000 € par an pour deux comités départementaux et un club sportif afin de pérenniser ces emplois stratégiques.

## 3/ La santé et l'accès aux soins

Le problème de la santé constitue un enjeu important pour les quartiers de la politique de la ville. 9 ateliers santé ville (ASV) ont été mis en place dans le Val-d'Oise : Argenteuil, Cergy, Eragny, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Goussainville, Persan, Sarcelles, Villiers-le-Bel. La création des ASV traduit la volonté des communes de s'investir dans la thématique de l'accès aux soins des personnes les plus défavorisées. La subvention du commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) permet de cofinancer un poste de coordonnateur.

#### 4/ Le lien social

- Dans le domaine de la politique de la ville

<b>Le lien social, citoyenneté et participation des habitants</b>	Ces actions permettent aux habitants de mieux vivre ensemble et d'avoir un meilleur accès aux droits. En 2015, le financement a été porté à 1,9 M€.
<b>Le programme « adultes-relais »</b>	Ce programme permet à des habitants des QPV sans emploi et de plus de 30 ans, d'accéder à l'emploi en occupant des postes portant sur la médiation sociale. En 2015, 52 conventions étaient en cours dans le Val-d'Oise.
<b>L'opération « ville, vie, vacances »</b>	Cette opération vise à mettre en place pendant les vacances scolaires des actions en faveur des enfants et des jeunes de 11 à 18 ans pour prévenir certains comportements ou permettre d'accéder à des projets culturels ou sportifs. Trois campagnes sont organisées chaque année (printemps, été et hiver). En 2015, 147 actions ont bénéficié d'un financement de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé) et 6 actions ont bénéficié d'un financement de l'agence nationale pour les chèques vacances (ANCV).

- Dans le domaine de la jeunesse et des sports

##### Le service civique

**En 2015, 504 volontaires ont effectué une mission de service civique dans le Val-d'Oise, avec 204 missions nouvellement agréées**

Les volontaires effectuent leur mission dans des associations (75 %), des collectivités territoriales (20 %) et dans les services de l'État (5 %). Par ailleurs, 2 campagnes d'information et des réunions de proximité ont été animées auprès des collectivités locales. Le service civique a été également présenté aux associations sportives lors de réunions communes avec l'UD DIRECCTE sur les emplois aidés.



La DDCS a poursuivi, en partenariat avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), une expérimentation territoriale à la maison d'arrêt du Val-d'Oise à Osny, permettant de lutter contre la récidive et de proposer à des jeunes de 18/25 ans sortant de prison en aménagement de peine (sous bracelet électronique) ou en sortie sèche, d'effectuer une mission de service civique. L'expérimentation porte sur moins d'une dizaine de jeunes détenus volontaires par an, pour des contrats d'engagement de service civique d'une durée de 8 à 10 mois, auprès de trois structures d'accueil (2 associations et une collectivité territoriale).

##### Le développement du sport pour tous dans le Val-d'Oise

Au niveau départemental, les directives du CNDS sont mises en œuvre par la DDCS et fixent les objectifs de politique publique suivants :

- corriger les inégalités d'accès à la pratique sportive en accompagnant le renforcement de l'emploi qualifié et la prise en compte des besoins de la population, notamment dans les territoires prioritaires ;
- encourager une promotion des activités physiques et sportives comme facteur de santé

- publique ;
- contribuer à la mise en œuvre du plan « apprendre à nager ».

**L'enveloppe allouée à la DDCS pour l'exercice 2015 était de 1 890 852 €** et se répartissait de la manière suivante :

- l'emploi qualifié (cf plus haut) ;
- le développement de la pratique du sport des personnes en situation de handicap tant physique que mental et psychique (81 actions pour un montant de 114 070 €) ;
- les crédits affectés à la promotion du sport comme facteur de santé (100 actions représentant un montant de 121 500 €) ;
- les territoires en QPV où 374 actions portées par des associations sportives ont été subventionnées.

## **5/ Développer l'éducation artistique et culturelle**

- Culture et justice

À la Maison d'arrêt du Val-d'Oise, 6 structures culturelles ont mené 250 heures d'ateliers auprès de 90 personnes détenues :

- la Scène nationale de l'Apostrophe a développé un projet pluridisciplinaire autour de l'écriture et de la représentation ;
- Écrans VO a réalisé un film d'animation avec les personnes détenues, qui a été projeté au festival "Image par Image" organisé par le centre des arts d'Enghien-les-Bains ;
- le Festival baroque de Pontoise a réalisé des ateliers d'écoute et de mise en mouvements dansés ;
- le Théâtre 95 et le festival d'Auvers-sur-Oise ont travaillé à l'écriture de textes et de musiques dans le cadre d'un même projet de représentation ;
- la compagnie *L'Art Eclair* a créé avec les personnes détenues une pièce de théâtre présentée à l'Apostrophe.

- Le contrat local d'éducation artistique (CLEA)

Depuis 2012, un contrat local d'éducation artistique a été signé avec le conseil départemental du Val-d'Oise et huit villes de l'est du département (Villiers-le-Bel, Gonesse, Fosses, Sarcelles, Garges-lès-Gonesse, Arnouville, Goussainville, Marly-la-Ville) afin de définir conjointement une politique territoriale d'éducation artistique et culturelle à destination des jeunes et de leur famille. Trois résidences d'action culturelle d'artistes ont eu lieu en 2014-2015 avec les compagnies *Hyppolyte a mal au cœur*, *Yann Lheureux*, et *Cirque ici*. Depuis septembre 2015, le CLEA s'articule autour de trois nouvelles résidences missions.

## **6/ Lutter contre l'habitat indigne**

	<b>2014</b>	<b>2015</b>
<b>Nombre d'arrêtés préfectoraux (AP) d'insalubrité</b>	<b>118</b>	<b>80<sup>28</sup></b>

**L'ARS-DT95 a été destinataire de 10 recours (3 recours gracieux et 7 contentieux administratifs).** 68 arrêtés ont été abrogés en 2015.

S'agissant de l'habitat indigne, outre la réalisation de contrôles et d'instruction de dossiers

<sup>28</sup> 66 arrêtés d'habitat insalubre (procédure classique) et 14 arrêtés d'urgence (procédure spécifique)

d'insalubrité, l'ARS-DT95 assure la co-animation, avec la DDT, du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI). Un bilan de l'habitat insalubre a été diffusé à l'ensemble des maires du département ainsi qu'aux partenaires du PDLHI.

A ce titre, il est à noter une nette augmentation du nombre d'arrêtés préfectoraux d'insalubrité pris depuis 2007 (80 arrêtés en 2015 contre 21 en 2007 et 58 en 2010).

En outre, l'ARS-DT95 a mené plusieurs actions d'information et de formation en 2015 :

- participation à l'élaboration du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) ;
- rencontre avec le réseau MAIA pour le repérage de situations potentielles de syndrome de Diogène ;
- formation à la problématique de l'insalubrité et de l'hygiène de l'habitat pour 13 agents de mairies.

La DDT s'est quant à elle substituée aux propriétaires défailants sur 4 opérations afin de réaliser les travaux nécessaires à la sécurité ou la protection de la santé des occupants. Ces travaux d'office ont représenté un montant de 52 357 € de travaux, avancés par l'État, avant recouvrement auprès des propriétaires. Parallèlement, l'agence nationale de l'habitat (Anah)<sup>29</sup> est intervenue dans le traitement de 5 logements indignes ou très dégradés.

## **7/ Le plan de rénovation énergétique de l'habitat – Programme habiter mieux**

Le plan de rénovation énergétique de l'habitat a pour ambition d'investir tous les domaines relatifs à la précarité énergétique, en structurant l'ensemble des acteurs (entreprise, bureau d'étude, assistance à maîtrise d'ouvrage, financeur, bailleur privé ou social...). Dans ce cadre la délégation locale de l'Anah a en charge le programme « Habiter mieux », qui vient en aide aux personnes à faible revenu et aux bailleurs souhaitant conventionner leurs logements.

<b>Bilan parc privé 2015 sur le Val-d'Oise, hors délégation de compétence</b>	<b>Bilan parc privé 2015 pour la CACP</b>
- 6,4 M€ d'aide de l'Anah ; - 94 M€ du fonds d'aide à la rénovation thermique (FART).	- 320 k€ d'aide de l'Anah ; - 103,5 k€ du FART ; - 9 k€ d'aide propre de la CACP.
Ces subventions ont permis d'engager <b>689 dossiers de propriétaires occupant (PO) et 20 dossiers à l'immeuble</b> (soit 1 147 logements).	Ces subventions ont permis d'engager <b>45 dossiers de propriétaires occupant et 3 dossiers à l'immeuble</b> (soit 317 logements).

La problématique des copropriétés en grande difficulté est particulièrement prégnante sur le territoire. Ainsi, 19 dispositifs opérationnels sont en cours sur l'ensemble du territoire et 5 en projet pour le traitement de près de 5 000 logements à des degrés divers (de l'accompagnement avec les programmes opérationnels de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC), au redressement avec un traitement lourd sur tous les aspects, notamment Opah et plans de sauvegarde).

<sup>29</sup> L'Anah est chargée d'améliorer le parc de logements privés existants. Elle accorde des aides financières pour travaux sous conditions à des propriétaires occupants, bailleurs et copropriétés en difficulté et soutient les collectivités dans leurs opérations programmées. La lutte contre l'habitat indigne est l'un de ses axes d'intervention.

### III- ASSURER L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage a été approuvé par arrêté préfectoral le 28 mars 2011 et prévoit un total de réalisation de 1 086 places dont 65 places répondant aux situations recensées dans les communes de moins de 5 000 habitants (40 places de caravanes) et la prise en compte de la ville d'Herblay (25 places de caravanes).

**En fin d'année 2015, 496 places d'aires d'accueil sont réalisées et mises en service dans le Val-d'Oise, soit un taux de 45,7 % par rapport à l'objectif.** Il reste 86 places en attente d'ouverture. 26 de ces places devraient être mises en service au sein d'une aire intercommunale sur les communes de Pierrelaye et de Beauchamp au printemps 2016. Cela porterait le taux de réalisation à 53 %.



### IV – RENDRE ACCESSIBLE LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) ET CONTRÔLER LA QUALITÉ DE LA CONSTRUCTION

En 2015, l'activité de la DDT s'est caractérisée par :

- 46 réunions préparatoires de sous-commission consultative départementale d'accessibilité (SCDA) en présence de la DDCS, des représentants des associations d'handicapés et des établissements recevant du public et 26 réunions de commission sous avis unique afin de présenter 883 dossiers de mise en accessibilité des ERP ;
- 180 visites de réception technique en accessibilité et en sécurité incendie ;
- 80 avis consultatifs sur l'accessibilité de logements neufs.

#### Les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP)

Tout responsable d'ERP devait déposer avant le 27 septembre 2015 une attestation de conformité, sinon, un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) afin de poursuivre ou de programmer les travaux de mise en accessibilité pour tous les types de handicaps.

**52 Ad'AP de patrimoines ont été approuvés en 2015, représentant 1 144 ERP.**

Fin 2015, il manque plus de 100 Ad'AP des communes pour leur propre patrimoine d'ERP et probablement plusieurs milliers de dossiers d'Ad'AP toutes catégories confondues. Une application des sanctions sera demandée pour fin 2016.

# PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, L'INNOVATION ET SOUTENIR L'EMPLOI

9 réunions du comité départemental de l'économie (CDE) et du service public de l'emploi départemental (SPED) ont été organisées en 2015. Elles ont permis une présentation de la situation départementale en matière d'emploi et de conjoncture économique ainsi que des dispositifs gouvernementaux de soutien à l'emploi (emplois d'avenir, contrats de génération, apprentissage) et aux entreprises avec la mise en place de mesures de simplification, notamment en matière de dématérialisation (déclaration sociale nominative, titre emploi services entreprises) et de soutien à l'investissement (sur-amortissement fiscal).

Une réunion d'information de l'ensemble des services de l'État sur les opérations d'aménagement du Grand Paris et les conséquences économiques qui en résulteront pour les franciliens mais aussi pour les valdoisiens en termes de transport, logements et emploi a été organisée le 6 octobre 2015.

## I – SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### 1/ Les visites d'entreprises

Les visites du service du développement économique de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) d'Île-de-France portent prioritairement sur les entreprises de taille intermédiaire (ETI), entreprises de moins de 5 000 personnes et qui ne sont plus des PME, et les pépites (entreprises de plus de 50 salariés en fort développement). La DIRECCTE rencontre également les entreprises dans le cadre de demandes d'avis (COFACE pour l'assurance prospection à l'export, label Entreprise du Patrimoine Vivant, fonds unique interministériel en lien avec les pôles de compétitivité ...). La DIRECCTE rencontre les entreprises en difficulté (ayant saisi la cellule opérationnelle d'accompagnement et de suivi des entreprises<sup>30</sup>, ciblées via le Commissaire au redressement productif), mais également les entreprises qui ont des projets de développement, pour les orienter vers les dispositifs d'aide existants, financer leur projet et jouer le rôle de facilitateur.

**En 2015, la DIRECCTE a réalisé 1 063 visites d'entreprises en Île-de-France, dont 303 ETI pépites. Sur le département du Val-d'Oise, 100 entreprises ont été rencontrées en 2015, dont 39 ETI pépites. Le Val-d'Oise représente 12,8 % des visites d'ETI pépites effectuées en 2015 par la DIRECCTE.**

Préfet 95 @Prefet95 · 30 sept. 2015  
Visite de l'entreprise @Mobile\_LISIAuto



Préfet 95 @Prefet95 · 22 juin 2015  
Merci à l'entreprise Le Câblage Français à Osny @manuelvalls  
@gouvernementFR #madeinfrance #PME #toutpourleemploi  
Gouvernement et Manuel Valls



30 COSAE, introduites dans le cadre de l'aide au redressement productif.

## **2/ Les demandes d'avis**

Les garanties publiques gérées par COFACE pour le compte de l'Etat limitent les risques encourus par les entreprises françaises tout au long de leur développement à l'international. En Île-de-France, le COFACE recourt de plus en plus à la consultation de la DIRECCTE dont elle apprécie les avis qui éclairent sa prise de décision quant à l'opportunité de la prise en garantie.

À ce titre, la DIRECCTE Île-de-France s'est prononcée sur 237 demandes de garantie dont 217 assurances prospections et 20 dossiers de garantie risque exportateur.

L'objectif de la DIRECCTE, sur ces dossiers, est de vérifier si l'entreprise est en capacité de mener à bien son projet à l'export, et de lui apporter des réponses sur les autres questions qui peuvent accompagner son souhait de développement (financement, formations, nouvelles embauches ...).

### **Sur le Val-d'Oise, la DIRECCTE a été sollicitée pour donner son avis sur 3 demandes.**

En ce qui concerne les demandes de labellisation « Entreprise du Patrimoine Vivant » (EPV), la DIRECCTE est sollicitée, pour avis, par l'institut supérieur des métiers (ISM) pour les demandes initiales des entreprises, mais également pour les demandes de renouvellement, puisque ce label n'est valable que pendant 5 ans. En Île-de-France, la DIRECCTE a été sollicitée pour 67 dossiers EPV. **Sur le Val-d'Oise, la DIRECCTE a été sollicitée pour donner son avis sur 2 demandes.**

## **3/ Le fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC)**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, la DIRECCTE instruit les demandes au titre du FISAC. Les opérations éligibles à ce fonds sont destinées à favoriser la création, le maintien, la modernisation, l'adaptation ou la transmission des entreprises de proximité, sédentaires ou non sédentaires, appartenant au secteur du commerce, de l'artisanat ou des services, qui apportent un service à la population locale et dont la clientèle est principalement composée de consommateurs finaux. Les subventions allouées pour la mise en œuvre des opérations collectives et des opérations individuelles en milieu rural sont attribuées aux maîtres d'ouvrage publics et privés, à la suite d'appels à projets.



En 2015, la DIRECCTE a instruit 106 dossiers en Île-de-France dont 8 dans le Val-d'Oise. Dans le département, le montant global des subventions accordées s'est élevé à 567 638,99 €. (75 % du total des aides accordées en investissement et 25 % en fonctionnement). Ces aides ont été versées à 6 communes (Montmorency, Louvres, Corneilles-en-Parisis, Fosses, Enghien-les-Bains, Neuville-sur-Oise) et à 2 établissements publics de coopération intercommunale (CA Val de France et CC vallée de l'Oise et des impressionnistes).

## **4/ La correspondance attentats**

À la suite des attentats du 13 novembre 2015, le préfet de la région d'Île-de-France a mis en place une cellule spécifique pour recueillir les difficultés rencontrées par les chefs d'entreprise et les orienter vers les dispositifs les plus adaptés. Cette cellule a surtout été sollicitée à Paris (76 % des sollicitations). **Dans le département du Val-d'Oise, seules 3 entreprises ont fait appel à cette cellule.** Le dispositif a pris fin au 1<sup>er</sup> mars 2016.

## II – SOUTENIR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION DES ENTREPRISES ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

### 1/ Le fonds européen de développement économique régional (FEDER)<sup>31</sup>

La clôture du programme opérationnel bénéficiant de l'intervention du FEDER pour la période 2007-2013 est effective depuis le 29 avril 2016, date du dernier appel de fonds. Dans le cadre de cette programmation, 15,8 M€ ont été attribués au département du Val-d'Oise pour un montant total de factures certifiées de 41,07 M€, 27 projets ont ainsi pu être financés, notamment sur les territoires prioritaires d'Argenteuil-Bezons et de Val-de-France.

<b>Soutenir le développement durable des entreprises</b>	Les opérations soutenues par le FEDER profitent essentiellement aux territoires prioritaires d'Argenteuil-Bezons et de Val-de-France, qui ont pu bénéficier respectivement de 4,1 M€ pour 4 projets programmés et de 5,6 M€ pour 8 projets programmés.
<b>Soutenir la recherche, l'innovation des entreprises et de l'enseignement supérieur</b>	En matière de recherche et d'innovation, <b>le projet TREVISE</b> , plateforme expérimentale d'analyse vibratoire, doit permettre de mener des travaux de recherche et de développement sur les phénomènes vibratoires. Ce projet, porté par l'ECAM/EPMI de Cergy, a reçu le soutien des fonds européens pour un montant de 354 K€ et s'inscrit pleinement dans la structuration de la filière de l'intelligence embarquée, qui constitue un marché à fort potentiel de croissance. Un autre projet d'envergure, dans le domaine de la mécatronique, a été financé dans le département par le FEDER à hauteur de 3,2 M€ : <b>le pôle mécatronique d'Argenteuil-Bezons</b> .
<b>Agir pour l'environnement</b>	Les réhabilitations de la résidence La Fauconnière à Gonesse et des Raguenets à Saint-Gratien, ont été subventionnées à hauteur de 2,7 M€ par le FEDER.
<b>Soutenir l'emploi</b>	Le FEDER a eu un impact certain sur les territoires de projets, notamment dans les zones urbaines en difficulté. Ainsi, sur les 27 projets subventionnés, 14 ont contribué à la création ou au maintien d'emplois.

 **Préfet 95** @Prefet95 · 12 févr. 2015  
Visite du pôle mécatronique CA Argenteuil Bezons, ateliers : Cogibot prog robots, RaceStart simulateur de conduite



<sup>31</sup> Le FEDER est l'un des fonds structurels européens. Il est destiné à soutenir des projets servant le développement économique des régions. Depuis la loi Maptam du 27 janvier 2014, la région est désormais l'autorité de gestion du FEDER ;

## **2/ Le soutien apporté à certains projets innovants de l'enseignement supérieur**

- **Le projet de campus international**

Le campus international Paris Seine est l'un des grands projets porté par la COMUE Université Paris Seine (UPS). Loin de s'inscrire en concurrence des autres campus universitaires franciliens, ce projet constitue une réponse au manque de logements étudiants en Île-de-France et au défi que doivent relever les universités de tout premier rang mondial : offrir une vie de campus décloisonnée, stimulante et favorable à l'esprit d'entreprendre.

Ce projet proposera à la fois des logements à destination des étudiants et des chercheurs étrangers, des espaces d'enseignement et de travail, des espaces de services et de loisirs, des espaces innovants connectés au monde et des espaces extérieurs propices aux échanges.

L'État a clairement apporté son soutien à ce projet de campus international. Le financement d'une étude de faisabilité pour la construction d'un premier bâtiment, envisagée courant 2018, est inscrit au CPER 2015-2020 pour un montant de 250 000 €. L'État financera les études en 2016. L'aide de la région pour ces études devrait être effective en 2017.

- **L'appel à projets « I-Site du programme des investissements d'avenir (PIA)**

La COMUE s'est portée candidate à l'appel à projet « initiatives, science, innovation, territoires, économie » (I-SITE) lancé par le commissariat général à l'investissement (CGI) au titre des investissements d'avenir.

L'objectif de ce projet est de créer un centre d'excellence permettant de fédérer et de développer jusqu'en 2026 des programmes internationaux de recherche et de formation dans le domaine des systèmes complexes liés à la sécurité. Ce centre regrouperait les laboratoires d'excellence, des grands groupes, des PME, des collectivités territoriales, ainsi que les pôles de compétitivité.

Si le projet était sélectionné (2016), la COMUE pourrait bénéficier d'une subvention de 320 M€ sur dix ans.

Ce projet s'inscrit plus largement dans l'initiative pour une sécurité globale (GSI), principalement portée par le département et l'association du Pays de Roissy et soutenue par l'État. **La démarche GSI part du principe que les réponses traditionnelles ne suffisent plus pour affronter ces ruptures et que beaucoup reste à inventer, dans un marché de solutions très fragmenté et en manque de maturité.** Cette nouvelle filière de sécurité vise au renforcement de la coopération État/Entreprises/Territoires/Citoyens et au décloisonnement des différents domaines d'expertises (sûreté, sécurité organisationnelle, sécurité physique, logique, environnementale).

### **III – SOUTENIR L'EMPLOI**

Fin décembre 2015, la hausse annuelle du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A était de 2,4 % dans le Val-d'Oise, contre 3 % en Île-de-France (+2,6 % au niveau national). Si le nombre de demandeurs d'emploi a continué à progresser en 2015, la hausse est plus modérée qu'en 2014 (+ 5,8 % dans le Val-d'Oise entre décembre 2013 et décembre 2014).

La variation du nombre de jeunes demandeurs d'emploi dans le Val-d'Oise est particulièrement notable : la baisse annuelle du nombre d'inscrits est de 5,5 %, contre 3 % en Île-de-France et 4 % au niveau national. Les seniors demeurent à l'inverse la catégorie la plus durablement touchée par le chômage (+8,6 % sur un an dans le Val-d'Oise).

## 1/ L'accès à l'emploi

- Le recours aux contrats aidés

Année	2014	2015	Objectif 2015	Réalisation 2015
Contrat unique d'insertion Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)	3191	3221 (dont 580 jeunes)	3357	96,00%
Contrat unique d'insertion Contrat initiative emploi (CIE)	1001	1638 (dont 585 jeunes)	1431	114,50%
Emplois d'avenir (EAV)	1446	1315	1335	98,50%
* dont EAV non marchands	1001	889		
*dont EAV marchands	445	426		

À fin 2015 et sur la globalité des emplois d'avenir en cours et signés par les missions locales du Val-d'Oise, les employeurs sont à 31,6% des associations, 20,4% des collectivités locales, 26,2% des entreprises et 7,4% des établissements sanitaires et sociaux.

- L'alternance

5 838 contrats d'apprentissages et 1 746 contrats de professionnalisation, dont 1 289 pour les jeunes ont été conclus en 2015.

- Les contrats de génération

Depuis le début de la mesure, le 17 mars 2013, **765 contrats de génération** ont été conclus. 72% des contrats sont conclus dans des entreprises de moins de 50 salariés. Dans le Val-d'Oise, **152 accords ou plans d'action** ont été enregistrés.

- La politique d'insertion des handicapés

**L'unité départementale (UD) de la DIRECCTE a accompagné les huit entreprises adaptées (EA) du département.** L'action a été renforcée en direction des EA les plus en difficulté : proposition d'accompagnement par l'intermédiaire du dispositif local d'accompagnement – fonds de revitalisation destinés à développer une nouvelle activité pour une structure. Le service a renforcé ses liens avec la maison départementale des personnes handicapées et le Cap Emploi. Le département compte 12 accords en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés : dans un premier temps, 2 entreprises n'ont pas souhaité être agréées ; 5 accords ont été reconduits ; 5 nouveaux accords appartenant au même groupe ont été agréés. Tous les accords en vigueur font l'objet de bilans réguliers avec les entreprises.

- L'accès à la qualification : la validation des acquis de l'expérience (VAE) / titres professionnels

**107 dossiers** de demande de VAE ont été instruits ; **75 ont reçu un avis favorable.** L'action d'accompagnement a été reconduite, dans le cadre du dispositif CAP VAE, à destination des travailleurs handicapés des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) et entreprises adaptées (EA) du Val d'Oise. Suite aux sessions d'examen organisées par les centres de formation agréés du département, l'UD de la Direccte a délivré 2 026 titres professionnels et 240 certificats de compétences professionnels (CCP). Les secteurs les plus visés par les candidats sont l'aide à domicile (titre d'assistante de vie aux familles), les transports (voyageurs et

marchandises) et la logistique, ainsi que les métiers de la sécurité.

## **2/ L'accompagnement des mutations économiques**

- L'accompagnement des entreprises en difficultés

L'UD de la DIRECCTE a suivi davantage de plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) qu'en 2014, mais les procédures ont concerné moins de suppression de postes : **19 PSE en 2015** (17 en 2014) représentant des projets portant sur 788 suppressions de postes (1216 suppressions de postes en 2014). 12 des 17 plans ont fait l'objet d'une négociation d'un accord majoritaire avec les organisations syndicales représentatives dans l'entreprise.

- Le redressement productif

L'année 2015 a vu la poursuite de l'activité de la cellule opérationnelle de suivi et d'accompagnement des entreprises (COSAE) composée de la Préfecture, de la direction départementale des finances publiques (DDFIP) et du service du développement économique de la DIRECCTE. **En 2015, la COSAE du Val-d'Oise a traité 24 dossiers d'entreprises.** La plupart des cas examinés concernent des difficultés de financement et/ou de trésorerie. Parmi les solutions proposées, des rééchelonnements des dettes fiscales et sociales ont pu être proposés dans le cadre des CCSF. Dans certains cas, et au-delà des outils dont disposent chacune des administrations présentes certains outils portés par des fonds de revitalisation peuvent être déployés (soutien à l'investissement productif si création ou maintien dans l'emploi).

Enfin, le dispositif « activité partielle » qui consiste en une indemnisation en compensation de la perte de rémunération, lorsque l'entreprise est contrainte de réduire ou suspendre momentanément son activité, a pu également être mobilisé. Le nombre d'heures d'activité partielle utilisées par les entreprises du Val-d'Oise a augmenté de 12,3% en 2015 avec 169 786 heures mobilisées contre 151 171 heures en 2014.

## **3/ Le dialogue social territorial**

Le dialogue social territorial mené dans le Val-d'Oise par la DIRECCTE en 2013 **a identifié la nécessité d'accompagner la structuration de deux filières : l'écoconstruction et la mécanique-électronique-mécatronique**, pour contribuer au développement de l'emploi dans ces secteurs.

- La filière écoconstruction

Dans ce cadre, la chambre des métiers et de l'artisanat du Val-d'Oise a organisé avec la maison de l'emploi (MDE) du Haut Val-d'Oise **trois speed meetings en 2015**, afin de faciliter la rencontre entre les acteurs de la filière. Par ailleurs, la DIRECCTE, la MDE du Haut Val-d'Oise et les partenaires professionnels du secteur ont organisé le 4 juin 2015 au Hall Saint-Martin de Pontoise les « **Rencontres de la transition énergétique et de l'écoconstruction** », avec près de 200 participants : parmi eux, 40 exposants, une vingtaine d'intervenants et quelque 130 visiteurs, dont une cinquantaine d'entreprises. L'objectif était de sensibiliser les entreprises aux évolutions professionnelles liées à la transition énergétique.

 **Préfet 95** @Prefet95 · 4 juin 2015  
Rencontre de l'eco-construction et de la transition énergétique dans le Val-d'Oise [@ecologiEnergie](#)  
👤 Vous, Philippe Houillon, valdoise et Dominique Lefebvre



- La filière « mécanique-électronique-mécatronique »

La DIRECCTE, la MDE Est Val-d'Oise et les partenaires professionnels de cette filière ont organisé « Les Rencontres de l'Innov'industrie » au pôle mécatronique d'Argenteuil-Bezons le 13 octobre 2015. Ces rencontres ont accueilli une vingtaine d'entreprises sur la question de « l'évolution technologique ». L'objectif étant de sensibiliser les TPE/PME au développement de la robotique et sur les avancées technologiques dans ces secteurs.

#### **4/ L'emploi et l'insertion**

L'UD de la DIRECCTE pilote ou suit toutes les structures subventionnées par l'État et / ou le fonds social européen (FSE) :

- **maisons de l'emploi (MDE)** : Suivi des plans d'action des 2 MDE du Val-d'Oise ;
- **missions locales (ML)** : dialogues de gestion, conventionnement des 7 missions locales du Val-d'Oise, suivi et animation de ces structures tout au long de l'année ;
- **structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)** : dialogues de gestion, suivi et conventionnement de 13 entreprises d'Insertion, 12 associations intermédiaires, 35 chantiers d'insertion portés par 18 structures et 3 entreprises de travail temporaire d'insertion. Par ailleurs, l'UD de la DIRECCTE a assuré le secrétariat du conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE) tout au long de l'année ;
- **dispositif local d'accompagnement (DLA)** : accompagnement de 56 structures associatives. 29 structures ont été diagnostiquées avant un accompagnement par un consultant décidé pour 22 d'entre elles. Les accompagnements portent principalement sur la fonction employeur des associations et le projet associatif des structures. Le DLA intervient le plus souvent pour des associations œuvrant dans les domaines de la culture, du sport, de l'éducation et de l'insertion. L'UD de la DIRECCTE a participé à tous les comités d'appui (8 en 2014) et oriente également des structures vers cet outil ;
- **Les services à la personne (SAP)** : 22 agréments ont été délivrés à des organismes de services à la personne souhaitant exercer une activité au domicile de personnes fragiles. 158 récépissés de déclaration ont également été accordés, dont plus de 75 % à des auto-entrepreneurs. Des réunions mensuelles d'informations à destination des créateurs d'entreprise désireux de se lancer dans l'aide à domicile ont été montées.

C'est en moyenne une douzaine de personnes chaque mois qui participe à ces réunions d'information grâce aux partenaires du territoire (CCI, CMA, opérateurs NACRE...) qui relayent efficacement l'information. Un représentant de l'URSSAF est associé à ces réunions et informe les créateurs sur les différents dispositifs mis en place par ses services. Des visites de contrôle sont également réalisées pour vérifier le respect du cahier des charges.

En 2015, l'accompagnement des structures en difficultés a été renforcé, en collaboration avec le service des mutations économiques de l'UD de la DIRECCTE, les sections d'inspection du travail et le service homologue du conseil départemental, ce qui a représenté une quinzaine de rencontres sur l'année 2015. **13 agréments « entreprise solidaire »** ont été attribués.

## **IV – SOUTENIR L'ACTIVITÉ AGRICOLE ET FORESTIÈRE**

L'année 2015 a été la deuxième année de mise en œuvre du plan « fonds européen agricole de garantie » (FEAGA) prévu sur deux ans, qui vise à répondre à la menace de sanction financière en cas de non respect des règles relatives aux aides de la politique agricole commune (PAC). Les conditions de mise en œuvre de la PAC ont été modifiées par rapport aux campagnes précédentes et n'ont pas permis d'instruire les dossiers dans les délais habituels. Des avances de trésorerie remboursables (ATR) ont été mises en place au niveau national pour assurer une partie des paiements auprès des exploitants agricoles.

### **1/ Les aides de la politique agricole commune (PAC)**

<b>LE SOUTIEN AUX PRODUCTIONS (1<sup>er</sup> pilier)</b>	<b>Les aides directes végétales</b>	<b>472 dossiers PAC ont été déposés en 2015</b> par les exploitants agricoles du Val-d'Oise pour un montant d'aides théoriques de 17 M€ pour une surface de 57 000 hectares. Le recours à la télédéclaration s'est généralisé (99%).
	<b>Les aides directes animales</b>	- 31 dossiers d'aides bovines ont été instruits en 2015 pour un montant d'aide de 134 000 € ; - 8 dossiers ovins/caprins pour un montant de 16 300 €
<b>LE DÉVELOPPEMENT RURAL (2<sup>nd</sup> pilier) ET LA PROMOTION DE L'AGRICULTURE DURABLE</b>	Le conseil régional d'Île-de-France est devenu autorité de gestion de l'ensemble des aides du deuxième pilier de la PAC. L'année 2015 a été l'année de mise en place des différents dispositifs d'intervention.	

### **2/ L'accompagnement des agriculteurs de la plaine de Pierrelaye**

Pour la cinquième année, un dispositif d'indemnisation a été mis en place pour compenser le différentiel de coûts de production lié à l'interdiction des cultures à destination de l'alimentation humaine et aux faibles rendements en blé et en colza sur la plaine.

Ainsi en 2015, des aides d'un montant total de 24 820 € ainsi qu'une prise en charge du syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) de 128 884 € ont été versées aux 16 exploitations agricoles ayant semé sur l'ancien périmètre d'épandage. Ce dispositif se poursuivra jusqu'en 2017 pour assurer le maintien de l'agriculture en place avant les futures opérations de boisement de la plaine.

### **3/ Mettre en œuvre la réglementation de la chasse et de la forêt**

Concernant la mise en œuvre de la réglementation dans le domaine forestier, 5 plans simples de gestion (PSG)<sup>32</sup> ont été agréés en 2015 par le centre régional de la propriété forestière. Deux PSG ont été contrôlés sur place avant agrément par la DDT et cinq PSG ont été contrôlés administrativement. Toutes les demandes de coupe et de défrichement ont été contrôlées administrativement (45 en 2015) et quatre dossiers d'aides à l'investissement forestier ont été validés.

Concernant la mise en œuvre de la réglementation dans le domaine de la chasse, 562 plans de chasse petit et grand gibier ont été attribués et 3 battues administratives ont été réalisées. Le

32 Le PSG permet aux propriétaires forestiers de réaliser périodiquement un diagnostic de leur forêt afin de définir un programme d'interventions. Il est obligatoire pour toutes les forêts privées d'une surface supérieure ou égale à 25 ha d'un seul tenant.

nouveau schéma départemental de gestion cynégétique a été approuvé en 2015 en commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS).

#### Arrêtés préfectoraux relatifs à la chasse

Rubrique créée le 14/02/2013

Mise à jour le 07/06/2016



- ▶ [Arrêté préfectoral fixant les dates d'ouverture et de clôture de la chasse pour la période 2016-2017](#)
- ▶ [Plan de gestion faisans communs pour la période 2016-2017](#)
- ▶ [Plan de gestion sangliers pour la période 2016-2017](#)
- ▶ [AP 2016-13166 nuisibles 3eme groupe](#)
- ▶ [AP 2016-13158 Quotas annuels prelevement](#)
- ▶ [Arrêté d'ouverture spécifique](#)

#### **4/ Organiser une concertation avec les acteurs concernés**

Différentes commissions et organes consultatifs sont en place dans le département, et concourent à la mise en œuvre des politiques agricoles, agro-alimentaires et du monde rural au niveau local. La DDT anime en particulier :

- la **commission départementale d'orientation agricole** (CDOA), pour donner un avis sur les politiques agricoles départementales, les projets d'installation des jeunes agriculteurs, les demandes d'agrandissement et d'autorisation d'exploiter et sur les aides. Elle s'est réunie deux fois en 2015 ;
- le **comité « agriculteurs en difficultés »** (AGRIDIFF), qui s'est réuni en 2015 pour examiner la situation d'éleveurs en difficulté financière ;
- la **commission départementale de consommation des espaces agricoles** (CDCEA) remplacée au 1<sup>er</sup> septembre 2015 par la commission départementale de protection des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF). Présidée par le préfet, elle rend des avis sur les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement. L'équilibre entre activité agricole, milieux naturels et forestiers, développement urbain et protection des paysages y est recherché ;
- la **commission départementale de la chasse et de la faune sauvage** qui s'est réunie 4 fois en 2015. Cette commission étudie les arrêtés préfectoraux fixant les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse, ceux relatifs aux plans de gestion du faisan et du sanglier, les attributions du plan de chasse grand gibier et petit gibier, les dossiers d'indemnisation des dégâts aux cultures et les recours ;
- une réunion publique d'information sur la PAC a eu lieu le 11 février 2015, présentant les enjeux de la nouvelle PAC (contraintes environnementales).

La DDT participe également aux réflexions conduites pour l'établissement d'un schéma départemental de circulation des engins agricoles.

# PROTÉGER LES CONSOMMATEURS ET ASSURER LA SÉCURITÉ SANITAIRE

## I – ASSURER LA VEILLE SANITAIRE

### 1/ La veille sanitaire

La veille et l’alerte recouvrent la réception de signalements et la gestion des problèmes sanitaires liés aux maladies infectieuses transmissibles, y compris les infections liées aux soins (maladies nosocomiales). En cas de survenue de pathologie liée à des expositions environnementales à risque, l’ARS-DT 95 mène également des investigations afin de rechercher la source environnementale et établir les recommandations nécessaires afin de la supprimer.

La gestion des maladies dites à déclarations obligatoires (MDO) <sup>33</sup>	Le suivi des infections associées aux soins (IAS)
<p><b>En 2015, 397 MDO ont été traitées par la cellule de veille, d’alerte et de gestion sanitaire (358 en 2014 et 374 en 2013).</b></p> <p>L’ARS-DT95 a ainsi procédé à 42 investigations « environnementales » suite à des MDO : légionellose (28), intoxication au monoxyde de carbone (11) et saturnisme infantile (3).</p>	<p>Les IAS regroupent les infections nosocomiales en établissements de santé déclarées via l’outil de télésignalement « e-SIN » et les infections associées aux soins en établissements médico-sociaux.</p> <p>Leur nombre a fortement augmenté par rapport aux dernières années : 29 en 2013, 28 en 2014 et <b>56 en 2015.</b></p>

### 2/ La planification et la gestion de crise sanitaire

La planification et la gestion de crise sanitaire prennent en compte les menaces sanitaires de grande envergure d’origine environnementale ou infectieuse et mettent en place les procédures permettant d’y faire face.

Le Plan blanc élargi <sup>34</sup>	Exercice de simulation d’épidémie animale
<p>Une première trame du plan blanc élargi a été élaborée au cours du premier trimestre 2014, suivie par une présentation aux principaux hôpitaux et au SAMU.</p> <p><b>La version finalisée a été arrêtée par le préfet le 5 juin 2015.</b></p>	<p>La direction départementale de la protection des populations (DDPP) a proposé et réalisé sous l’égide du SIDPC un exercice de simulation d’épidémie animale (fièvre aphteuse) de grande ampleur sur le département, avec la tenue d’un COD, lieu de décision pour les restrictions de circulation, et le montage d’un rotoluve (matériel destiné à désinfecter les véhicules de transport) sur la commune de Sagy.</p> <p>Outre la DDPP, cet exercice a mobilisé le SIDPC, la DDT, les forces de l’ordre et les pompiers ainsi que le conseil départemental.</p>

33 Pour contrôler les risques d’épidémie et renforcer le pilotage en matière de santé publique, une trentaine de maladies sont obligatoirement déclarées par les médecins et les laboratoires de biologie médicale publics et privés.

34 Le plan blanc élargi est un outil à disposition du préfet de département, réservé aux situations pour lesquelles l’organisation du système de santé renforcée ne permet pas, à elle seule, de faire face à un événement (vaccinations et distribution de produits pharmaceutiques exceptionnelles, évacuation d’établissements).

## **II – PROTÉGER ET INFORMER LES CONSOMMATEURS**

### **1/ La protection économique du consommateur**

La DDPP met en œuvre des programmes de contrôles conduisant à une vérification régulière des règles d'information du consommateur ou de pratiques commerciales dans l'ensemble des lieux de consommation. Parmi les dossiers significatifs traités dans le Val-d'Oise en 2015 :

- **une société de dépannage à domicile** (serrurerie, plomberie, électricité, vitrerie), basée à Sarcelles, contrôlée et avertie en 2013, a malgré tout imprimé et diffusé 250 000 cartons publicitaires faisant référence aux coordonnées de services publics, contrevenant par là au code de la propriété intellectuelle. La société disposait également de 6 établissements secondaires vides dans les départements du 95 et du 93 loués via des baux précaires afin de couvrir du terrain et de pouvoir faire de la publicité localement alors qu'il n'y avait aucune activité commerciale. Une amende administrative de 10 000 € a été prononcée en février 2016 et un procès-verbal pour pratique commerciale trompeuse a été dressé et transmis au Parquet.

**Direction Départementale de  
la Protection des Populations**



**Arnaques au dépannage à domicile :  
soyez vigilants !**  
30/09/2016.

Devant la recrudescence des plaintes en ce domaine, la réglementation et l'action de chacun ont été abordées à l'occasion d'une réunion avec les associations de consommateurs. Elle a permis au préfet de signer **une lettre-circulaire, envoyée à l'ensemble des communes** du Val-d'Oise ainsi qu'une fiche pratique en matière de dépannage à domicile ;

- **une entreprise de location de véhicules à double commande** se présentant comme offrant des prestations d'une auto-école a fait l'objet d'un contrôle inter-services dans le cadre de la lutte contre l'économie souterraine et le travail dissimulé. Procès-verbal pénal pour pratiques commerciales trompeuses, saisie des véhicules et redressement fiscal ont permis de sanctionner des pratiques dans un secteur particulièrement sensible pour les familles ;

- un procès-verbal a été transmis au parquet suite à la constatation de pratiques commerciales trompeuses d'un **site internet de vente à distance**. La DDPP a été destinataire d'une cinquantaine de plaintes de consommateurs portant sur l'absence de livraison des produits commandés et absence de remboursement. Le responsable, qui avait déjà fait l'objet d'une procédure contentieuse en 2014, a de nouveau ouvert en mai 2015 un site internet proposant essentiellement des produits électroniques. Le site a été fermé mi-juillet mais les consommateurs lésés sont en attente du jugement.

### **2/ L'accueil des consommateurs**

La DDPP a reçu près de 1 000 plaintes ou demandes d'information de particuliers ou de consommateurs sur ces sujets. Dans 90 % des cas, elle indique la marche à suivre ou réoriente vers les services de l'État compétents, les organismes de médiation ou le tribunal à même d'intervenir à l'amiable ou judiciairement dans le cadre des règlements de litiges civils. La DDPP répond alors en moins de 10 jours dans 94,6 % des cas, répondant ainsi aux engagements Marianne. Dans 10 % des cas, une enquête est lancée.

### **3/ La protection physique du consommateur**

Les agents de la DDPP mettent en œuvre les réglementations relatives à la sécurité physique des consommateurs à l'occasion de l'utilisation de produits industriels de consommation courante ou

dans le cadre de la mise en œuvre de prestations de service (prestations d'esthétique par exemple).

Grâce aux plans de surveillance et de contrôle, 64 prélèvements ont été effectués (+ 18 %) concernant le petit électroménager (sécurité électrique), les jouets (précaution d'emploi, respect des normes), les articles de puériculture (respect des normes), les cosmétiques (respect des bonnes pratiques de fabrication), les produits biocides et les produits phytopharmaceutiques (détention de l'agrément, précaution d'emploi, indication de danger détectable au toucher, qualité de l'emballage), les matériaux au contact alimentaire (innocuité des matériaux).

Suite à ces prélèvements, en 2015 :

- une fiche à destination des professionnels non sédentaires commercialisant des produits non alimentaires (jouets, petit électroménager, textile, gadget, cosmétiques) a été rédigée et adressée à la chambre de commerce et d'industrie (CCI) afin qu'elle soit remise aux porteurs de projets ;
- le constat est renouvelé d'une activité intense de mise sur le marché de produits cosmétiques, non seulement par des sociétés à envergure nationale ou internationale, mais également de petits metteurs sur le marché, important ou introduisant des produits cosmétiques sans respecter les obligations édictées par la réglementation européenne (évaluation préalable de la sécurité du produit avant commercialisation, établissement d'un dossier d'information sur le produit) ;
- ont été mises en lumière des activités de mise sur le marché de "nouveaux" produits, ayant conduit soit à des alertes, soit à des signalements de la part d'autres services de l'État. Parmi ces nouveaux modes de consommation, on recense notamment la mise en vente de mini-motos, hoverboard ou chargeurs de téléphones portables.

### **III – ASSURER LA SÉCURITÉ SANITAIRE, ENVIRONNEMENTALE, ANIMALE ET ALIMENTAIRE**

#### **1/ La santé environnementale**

Afin de vérifier le respect des dispositions réglementaires en matière de sécurité sanitaire, l'ARS-DT95 procède à des inspections et contrôles de logements ou d'établissements.

Ainsi, **en 2015, l'ARS-DT95 a mené 255 contrôles ou inspections** se répartissant principalement de la manière suivante : 168 (habitat insalubre), 42 (piscines), 2 (baignade), 11 (plomb/saturnisme), 15 (captages et installations de production d'eau potable), 6 (légionelles), 3 (bruit), 3 (déchets d'activités de soins à risque infectieux), 3 (amiante) et 2 (installations de conditionnement d'eau).

L'ARS-DT95 est également chargée de l'instruction de procédures administratives relevant du code de la santé publique.

	<b>2014</b>	<b>2015</b>
<b>Nombre d'arrêtés préfectoraux (AP) pris</b>	<b>189</b>	<b>155</b>
* dont AP relatifs à l'habitat insalubre (procédure classique)	97	66
* dont AP relatifs à la mainlevée d'arrêtés d'insalubrité	64	68
* dont AP d'insalubrité relatifs à des situations d'urgence sanitaire	21	14
* dont AP relatifs à des autorisations de distribution et d'eau potable et de l'eau conditionnée	4	7

- Le contrôle sanitaire des eaux

	2014	2015
<b>Nombre de contrôle de la qualité de l'eau</b>	<b>4 972</b>	<b>5 069</b>
* dont eau potable	2 847	2 760
* dont eau de piscine	1 929	2 032
* dont eau thermale	92	56
* dont eau conditionnée	87	205
* dont eau de baignade	17	16

**En 2015, 259 contrôles ont mis en évidence une ou plusieurs non-conformités de la qualité de l'eau** (eau de piscine : 117 ; eau potable : 142). Pour ces situations de non-conformités, l'ARS-DT95 établit des mesures de gestion (diffusion de recommandations sanitaires et/ou injonctions aux exploitants concernés selon le niveau de non-conformité). Les bulletins sanitaires comportant les résultats des contrôles de la qualité de l'eau et un avis sanitaire sont consultables par le public : affichage en mairie pour l'eau potable et dans les piscines. Les résultats des contrôles de l'ARS-DT95 (eau potable et eau de baignade) sont également mis en ligne.

En outre, l'ARS-DT95 élabore chaque année une fiche d'information sur la qualité de l'eau, distribuée pour chaque zone de distribution du département (214 fiches d'information réalisées en 2015). Chaque abonné au service d'eau reçoit cette fiche avec sa facture d'eau. 210 bilans de la qualité des eaux plus détaillés ont été élaborés par l'ARS-DT95 et adressés aux maires et présidents de syndicats des eaux, ce qui permet à ces derniers d'avoir une vision globale de la qualité des eaux et de la situation administrative de leurs installations de production d'eau.

- Les avis sanitaires sur les projets d'aménagements, d'urbanisme et d'activités industrielles

	2015
<b>Avis concernant les projets d'aménagement</b>	<b>49</b>
À l'autorité environnementale	30
Avis relatifs au code de l'environnement/police de l'eau	11
Avis concernant des infrastructures de transport ou de stockage d'énergie	5
Avis relatifs au code minier	3
<b>Avis concernant les procédures d'urbanisme</b>	<b>92</b>
Avis concernant les plans locaux d'urbanisme	20
Avis concernant les demandes de permis de construire (hors autorité environnementale)	49
Avis à l'autorité environnementale : avis et procédures cas par cas	18
Avis plans/programmes à l'autorité environnementale	5
<b>Avis au titre des IPCE</b>	<b>12</b>
<b>Avis dossiers de type « sites et sols pollués »</b>	<b>5</b>
<b>Nombre d'avis rendus</b>	<b>158</b>

- Les sites et sols pollués

Deux dossiers ont particulièrement mobilisé la cellule en 2015 :

<b>Le suivi de l'ancien site industriel OMG Vasset à Ezanville (ICPE)</b>	<b>La plaine de Pierrelaye</b>
L'ARS a saisi en 2014 la cellule interrégionale d'épidémiologie (CIRE) Ile-de-France-Champagne-Ardenne pour évaluer l'impact sanitaire de la pollution sur les populations riveraines. Ce dossier a ensuite fait l'objet d'un passage en conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CoDERST) présenté par la DRIEE pour la mise en œuvre de travaux de réduction des expositions aux hydrocarbures.	Suivi des études concernant le projet de boisement et d'aménagement dans le cadre du Grand Paris ;  Suivi de l'étude sur les plombémies attendues dans les zones urbanisées ayant fait l'objet d'épandages d'eaux usées dans le Val-d'Oise (plaine de Pierrelaye) et dans les Yvelines, menée par la CIRE Île-de-France.

## **2/ La sécurité alimentaire**

La DDPP du Val-d'Oise est présente dans le suivi régulier de la filière agro-alimentaire tant en production qu'en remise directe, restauration collective ou distribution. **En 2015, 4 arrêtés préfectoraux de fermeture d'ateliers de boulangerie-pâtisserie ont été publiés.**

Cette problématique est corrélée avec le taux important de non-conformités microbiologiques, issues de prélèvements effectués dans ces commerces de détail. Cette situation a abouti, en novembre 2015, à une rencontre du Préfet et de la DDPP avec les représentants de la profession dans le Val-d'Oise.

22 Toxi-infections Alimentaires Collectives ont été traitées dans le département en lien avec l'ARS tant en restauration collective (14 dont une à 40 malades) qu'en remise directe au consommateur (8), chiffre en légère baisse par rapport à 2014 (- 14%)

Le service a été particulièrement mobilisé par la mise en place d'un abattoir temporaire dans le cadre de la fête de l'Aïd à Sarcelles. Les opérateurs potentiels ont été sollicités afin de faire émerger un projet. L'inspection des carcasses les jours d'abattage sur ce site, en sus de l'augmentation d'activité de l'abattoir permanent à Ezanville a nécessité le recours à 16 des 20 des agents du ministère de l'agriculture de la DDPP, exigeant formation, réunions de coordination et supervision.

L'offre d'ovins abattus conformément au rituel religieux et dans des conditions d'hygiène satisfaisantes a ainsi été augmentée en 2015 de près de 1800 bêtes.

## **3/ La sécurité animale**

Les inspections ont concerné les élevages d'animaux de rente, les établissements détenant des carnivores domestiques ou des équidés ainsi que les établissements détenant ou présentant de la faune sauvage captive.

Le Val-d'Oise a été placé dans la quasi-totalité de sa surface en zone réglementée dans le cadre de la découverte, en septembre 2015, de foyers de fièvre catarrhale ovine dans le centre de la France, maladie transmise par un moucheron. Un certain nombre d'actions ont été exigées de la

part du service et mises en place dans le département : surveillance du cheptel ovin par la réalisation d'analyses sanguines, suivi de l'activité du moucheron, gestion de la vaccination des animaux du département, suivi et information des éleveurs quant aux mouvements de leurs animaux

En 2015, un jugement à l'encontre d'un éleveur pour abandon, défaut de soin et registre non conforme a été confirmé par la cour d'appel (peine d'emprisonnement avec sursis). La condamnation d'un particulier pour abattage clandestin à 100 jours d'emprisonnement, à l'interdiction de détenir des moutons et 4 750 € d'amende contraventionnelle a également été prononcée.

Les réseaux de ventes illégales d'animaux domestiques par l'intermédiaire de sites internet de vente entre particuliers font l'objet d'investigations qui devraient aboutir en 2016.